# VILLE DE LIÉVIN CONSEIL MUNICIPAL 12 OCTOBRE 2017

---

Compte rendu

### **SOMMAIRE**

Insta	llation d'une nouvelle conseillère municipale	5
Insta	llation d'un nouveau conseiller municipal	5
Appe	l des conseillers	5
Désig	gnation du secrétaire de séance	5
Maria	ages, naissances et décès concernant la communauté municipale	6
I.	Approbation des comptes rendus de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2017	6
II.	Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	
III.	FINANCES	7
-	Constitution d'une provision pour risques et charges financiers sur le budget annexe Nauticaa	
-	Décision modificative n° 1 - Budget annexe Nauticaa	
-	Budget annexe Halle couverte : créances admises en non-valeur	9
-	Décision modificative n° 2 - Budget annexe Halle couverte	
-	Décision modificative n° 1 - Budget annexe Locations de salles	
-	Budget principal : créances admises en non-valeur	10
-	Reprise partielle de la provision pour risques et charges relative aux travaux sur le chevalement à proximité du parking Pathé	11
_	Modification de l'Autorisation de programme AP 17.01 - Cité de la musique	
-	Modification de l'Autorisation de programme AP 17.02 - Rénovation de l'école Jaurès	
-	Modification de l'Autorisation de programme AP 16.03 - Restructuration du groupe scolaire La Fontaine/Jean Macé/Lamendin	
-	Modification de l'Autorisation de programme AP 15.03 - Entretien des équipements sportifs	
-	Décision modificative n° 2 - Budget principal	
-	Maisons & Cités - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin - Prêt Caisse des dépôts et consignations pour la construction de 18 logements, rues Miéliès et	
	Schneider à Liévin	17
-	Maisons & Cités - Demande de transfert de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin suite au transfert du patrimoine à la société Maisons & Cités initialement Maisons & Cités Habitat - Les prêts de la Caisse des dépôts et consignations concernant l'opération : Liévin	
	2 mai Calonne - 6 rue Lessens	17
-	Maisons & Cités - Demande de transfert de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin suite au transfert du patrimoine à la société Maisons & Cités initialement Maisons & Cités Habitat - Les prêts de la Caisse des dépôts et consignations concernant l'opération : Liévin Cité Saint Albert - 54 rue Messager	
IV.	MARCHÉS PUBLICS	
-	Marché de travaux - Travaux de restauration des façades de l'hôtel de ville - Avenant n° 1 au lot 8 électricité	
-	Marché de travaux - Réfection de la lanterne du campanile de l'hôtel de ville - Avenant n° 1 au marché	
-	Marché de travaux - Rénovation des façades de l'hôtel de ville - Avenant n° 3 au lot 10 VRD	20

-	sur esquisse + et des marchés de travaux - Approbation du programme et de l'enveloppe	
	financière affectée aux travaux	20
-	Marché de travaux - Réhabilitation de l'école Condorcet Germinal à Liévin - Avenants de travaux	21
-	Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de services d'accès internet isolés	21
-	Lancement du marché de fourniture de services d'accès internet isolés	
-	Fourniture d'articles de bureau, de fournitures scolaires, de papier et d'enveloppes - Lot 3 - Fourniture et livraison de papier et d'enveloppes recyclés et non recyclés - Avenant de transfert	22
-	Acquisition, livraison et installation de divers mobiliers pour les besoins des services de la Ville de Liévin	
-	Acquisition de vêtements, chaussures et matériels destinés au fonctionnement de la future police municipale	23
-	Marché de fourniture et livraison de chaussures et d'équipements de protection individuelle	24
-	Marché d'assurances en groupement de commandes avec le Centre communal d'action sociale de Liévin	24
-	Acquisition de services d'impression pour les années 2018, 2019 et 2020	25
-	Approbation du choix du concessionnaire du service public concernant le centre aquatique Nauticaa à Liévin	25
-	Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Liévin et le CCAS de Liévin pour les travaux de maintenance et d'installation des systèmes de surveillance et des moyens d'information aux publics	31
-	Travaux de maintenance et d'installation des systèmes de surveillance et des moyens d'information aux publics	
-	Constitution d'un groupement de commandes de maintenance des équipements bureautiques, copieurs multifonctions et imprimantes	
-	Marché de maintenance des équipements bureautiques, copieurs multifonctions et imprimantes	
	AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME	
· -	Liévin : Chemin d'Aix - Acquisition de terrains appartenant à l'indivision BAILLIET	
-	Avion/Liévin : rue du Percot - Acquisition à titre gratuit d'un terrain en nature de places de stationnement appartenant au Syndicat intercommunal pour l'aménagement et le	
-	développement de la Vallée de la Souchez Liévin : rue Carnot - Cession par la Commune à M. Denis WALLEZ et Mme Martine	
	DELAHAYELiévin : rues Raspail et Renan - Cession par la Commune à Pas-de-Calais Habitat	
_	Liévin: Résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune de lots à bâtir	
_	Liévin : Résidence La Sablière - Cession par la Commune de lots à bâtir	
_	Liévin : Rue Emile Zola - Déclassement d'une emprise	
_	Liévin: Logement 60 rue Dupuy de Lôme - Changement d'usage	
-	Liévin : rue du Chevalier de la Barre - Aménagement de l'amorce du giratoire Sainte Barbe	
	- Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux	36
-	Liévin : aménagement rue du Chevalier de la Barre - Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'effacement des réseaux électriques et éclairage public	37
-	Liévin : 17 rue Michelet - Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine privé	27

VI.	COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ AU CONCÉDANT (CRAC)	38
-	Aménagement du secteur dit de « La Tranchée de Calonne » - Approbation du CRAC au 31.12.2015	38
-	Aménagement du secteur dit de « La Tranchée de Calonne » - Approbation du CRAC au 31.12.2016	
-	Aménagement du secteur dit de « La Belle Femme » - Approbation du CRAC au 31.12.2015	
-	Aménagement du secteur dit de « La Belle Femme » - Approbation du CRAC au 31.12.2016	
VII.	ÉNERGIE	40
-	Marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments -	40
	Avenant n° 6	
VII.	DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	
	Politique de la Ville - Développement territorial - Enveloppe Politique de la Ville	
IX.	CULTURE	
-	Scènes ouvertes - Programmation salle Allain Leprest - Centre Arc en Ciel	
Χ.	CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX	
-	Achat de matériel sur investissement - CCS Cœur de Ville	
-	Projet d'accompagnement à la scolarité - CCS Cœur de Ville	
XI.	SPORTS	
-	Tarification concernant le centre aquatique Nauticaa	
XII.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
-	Révision du tarif des concessions, des divers droits et redevances des cimetières Location de salles - Demande de remboursement de l'acompte de réservation - Salle	
	Régnier location des 28 et 29 avril 2018 - Monsieur BOURAS Wassini	
-	Modification du règlement de la mise à disposition des salles municipales  Demandes de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du  16.12.2013	
-	Rapport annuel 2016 du mandataire de la collectivité administrateur de la SEM Territoires 62	
XIII.	PERSONNEL	
-	Création d'un emploi permanent de catégorie A - Poste de responsable de la Sécurité Publique	
XIV.	SUBVENTIONS	
- √1 A ·	Demande de subventions 2017	
_	Demande de subventions 2018	
XV.	OUESTIONS DIVERSES	46

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, nous allons débuter ce Conseil municipal en date du 10 octobre 2017.

### Installation d'une nouvelle conseillère municipale Installation d'un nouveau conseiller municipal

**M. LE MAIRE.-** Je voudrais d'abord vous informer que, depuis le dernier Conseil municipal du 30 juin 2017, j'ai reçu deux démissions.

J'ai d'abord reçu la démission de Madame Marie-Thérèse HUBERT qui était conseillère municipale sur la liste « Bleu Marine » et qui, suite au décès de son mari, a, je pense, préféré prendre un peu de recul. Elle sera remplacée par Madame Corinne SADOWSKI-RUANO qui est ici présente.

Madame SADOWSKI, je vous souhaite la bienvenue dans ce Conseil municipal de Liévin.

J'ai également reçu la démission de Madame Charlotte VAN WAELSCAPPEL, qui était conseillère municipale sur la liste « Liévin une ville d'avenir », conduite par Monsieur LAMAND. En lieu et place de Madame Charlotte VAN WAELSCAPPEL, nous installons également aujourd'hui un nouveau conseiller municipal, Monsieur Jean-Pierre LETRUN, qui est également parmi nous, que je salue également et à qui je souhaite la bienvenue et un bon travail au sein de cette assemblée.

(Applaudissements).

Par ailleurs, j'ai également reçu, en date du 2 octobre 2017, un courrier de Monsieur Guillaume KAZNOWSKI :

« Monsieur le Maire, suite à ma décision de quitter le Front National, je représente désormais le parti politique de Florian PHILIPPOT, Les Patriotes. J'effectuerai toujours ma fonction de président de groupe avec les membres suivants : Monsieur Serge KAZNOWSKI, Monsieur Roger LAMIAUX et Madame SADOWSKI, épouse RUANO Corinne ».

Je prends donc note de la nouvelle appellation de ce groupe qui représente désormais non plus le groupe Bleu Marine Front National, mais le groupe Les Patriotes ».

Je vous installe donc désormais au titre du groupe Les Patriotes.

### Appel des conseillers

**M. LE MAIRE.-** Monsieur le Directeur général des services, je vous demande de bien vouloir faire l'appel des membres du Conseil municipal.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KUZNIAK.

### Désignation du secrétaire de séance

**M. LE MAIRE.-** Comme il est de tradition, je vais désigner un secrétaire de séance. Cette fonction était dévolue auparavant à Madame Charlotte VAN WAELSCAPPEL qui, ayant démissionné, n'est plus présente au sein de ce Conseil municipal. Il se trouve que le benjamin de cette assemblée est Monsieur KAZNOWSKI qui devrait être le secrétaire de séance ; mais, étant président de groupe, il ne peut exercer cette fonction.

Je demande donc à Madame Caroline HIEST d'exercer cette fonction de secrétaire de séance.

### Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je vous informe des actualités concernant le personnel communal.

Nous avons eu trois naissances :

- Vesna, née le 8 août, qui est la fille de Mickaël CUVILLIER qui travaille à la cuisine centrale.
- Paul, né le 18 août, qui est le fils de Claudie DOLLE qui travaille au CCAS Jules Grare.
- Lucie, née le 22 septembre, qui est la fille de Fabien BARNADOU qui travaille au service jeunesse.

### Nous avons eu trois mariages :

- Angélique BOURDON, qui s'est mariée le 24 juin et qui travaille au service jeunesse.
- Stéphanie HAAR, qui s'est mariée le 1<sup>er</sup> juillet et qui travaille à l'état-civil.
- Suzanne HACHIN, qui s'est également mariée le 1<sup>er</sup> juillet et qui travaille au service scolaire.

Malheureusement, nous avons à déplorer le décès d'un de nos anciens agents, que l'on connaissait bien, en particulier Monsieur MACQUART qui l'avait sous sa délégation. Il s'agit de Jean-Luc BLANC, qui était retraité du service propreté qui nous a quittés le 21 septembre dernier. C'était un type tout à fait remarquable, extrêmement consciencieux et véritablement disponible au service de la collectivité liévinoise. Je transmets une fois de plus toutes mes condoléances à la famille de Monsieur Jean-Luc BLANC.

Nous avons enregistré les recrutements suivants :

- Jérémy DELPLACE est devenu administrateur réseau au service informatique, depuis le 3 juillet.
- Johann JANKOWIAK est menuisier depuis le 3 iuillet.
- Laurence RUFFIN a été recrutée comme agent d'entretien à la conciergerie des Grands Bureaux, également depuis le 3 juillet dernier.
- Angélique DUBOIS a été recrutée comme auxiliaire de puériculture depuis le 17 juillet dernier.
- Pascal VANDENABEELE a rejoint le service peinture depuis le 1er août.
- Jean-Luc COLLOMB est ingénieur bâtiments depuis le 1er octobre 2017.
- Benjamin LEBLANC est menuisier depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017.
- Hassan EL BAGAR est électricien depuis le 2 octobre dernier.

Voilà donc l'actualité touchant notre personnel communal.

J'en viens à l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

- I. Approbation des comptes rendus de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2017
- **M. LE MAIRE.-** Ces comptes rendus appellent-ils de votre part des remarques et observations ? *(Aucune).* J'en conclus donc qu'ils sont adoptés à l'unanimité. Je vous en remercie.
- II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)
- M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

- **M. LUDWIKOWSKI.-** Monsieur le Maire, je voulais avoir des précisions sur les décisions 172 et 185 qui concernent des règlements de frais et honoraires d'un cabinet d'avocat, l'une pour 4 620 € et l'autre du 11 juillet 2017 pour 6 720 €. J'aurais voulu savoir pour quel contentieux on avait réglé ces frais d'avocat.
- M. LE MAIRE.- On vous transmettra cette information. Je ne l'ai pas en tête.

Je rappelle d'ailleurs à l'ensemble des membres de ce Conseil municipal que toutes les décisions qui sont prises en vertu de la délégation que je détiens sont disponibles à tout moment au secrétariat de la direction générale des services, aux heures d'ouverture des Grands Bureaux.

Monsieur LUDWIKOWSKI, vous qui êtes un habitué des Grands Bureaux, je vous incite à ne pas hésiter à passer régulièrement au secrétariat des Grands Bureaux. Vous verrez d'ailleurs au service du secrétariat général une charmante personne, Christine MONS, qui vous ouvrira tous ses livres pour que vous puissiez les consulter.

En l'occurrence, sur ces deux décisions, Monsieur LUDWIKOWSKI, on vous transmettra une réponse, soit écrite, soit verbale par la voix de Monsieur le Directeur général vous appelant pour vous donner ces réponses.

M. LUDWIKOWSKI.- Très bien. Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres observations ? (Plus aucune).

Ce compte rendu est-il adopté à l'unanimité ?

(Compte rendu adopté à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous en venons à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, avec un premier point rapporté par Monsieur JACKOWSKI.

#### III. FINANCES

- Constitution d'une provision pour risques et charges financiers sur le budget annexe Nauticaa

**M. JACKOWSKI.-** Monsieur le Maire, cela concerne l'affaire qui opposait la Ville de Liévin à la société Castalie sur le règlement des lignes d'eau des scolaires et clubs de Liévin.

Le tribunal administratif par le jugement du 27 décembre 2016 a rejeté le recours formulé par Castalie tendant à demander l'annulation de la délibération du 19 octobre 2011. De ce fait, la Commune de Liévin a fait application de ladite délibération et a stoppé la mise en paiement des factures des lignes d'eau à compter de février 2017 et ce jusqu'à la fin de la délégation au 31 décembre 2017.

Comme le veut le contrat qui nous lie à la société Castalie, cette perspective fait l'objet d'une procédure de conciliation entre les deux parties. La Commune souhaite donc d'ores et déjà provisionner ce risque financier, qui correspond au paiement des lignes d'eau de février 2017 à décembre 2017.

Il vous est donc proposé de voter une provision de 95 000 €. Il est bien évident que les crédits nécessaires à cette provision seront inscrits dans le cadre de la DM 1 du budget annexe Nauticaa votée lors de la même séance du Conseil municipal de ce jour.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

J'ai juste une question. Ce n'est pas faute de l'avoir posée, mais peut-être un peu tard.

Je lis qu'il y a eu un jugement sur le fond le 27 décembre 2016 concernant le contentieux qui nous oppose nous, la Ville, à la société mère d'Equalia, Castalie, pour un contentieux de 450 000 €. J'ai bien compris pourquoi on provisionnait 95 000 €. Ma question est la suivante : sur le jugement intervenu le 27 décembre 2016, la société Castalie a-t-elle fait appel ?

Je n'ai pas eu de réponse à cette question.

(Arrivée de Madame BELVA)

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LUDWIKOWSKI, C'est une affaire qui remonte déjà à très longtemps. Au sein même de cette assemblée, le 19 octobre 2011, nous avons contesté les tarifs concernant les lignes d'eau que cette société nous faisait payer pour les scolaires et les clubs liévinois. En effet, avec la subvention

d'équilibre que nous versions à cette société, nous avons considéré qu'il n'y avait pas lieu d'appliquer des tarifs à ce qui devait être une mise à disposition. Il y a eu un premier jugement le 4 septembre 2013 et, à l'inverse de ce que nous pensions, le juge administratif a donné raison à la société Castalie.

Nous avons contesté cette première décision du juge administratif – vous savez que les affaires mises en justice sont toujours très longues – et nous avons eu un jugement définitif du 27 décembre 2016 de ce tribunal administratif qui a reconnu, cette fois-ci, que ce n'était pas Castalie qui avait raison, mais la Ville de Liévin. De ce fait, en fonction de ce que nous avions versé, nous étions en droit de réclamer 452 172 € à la société Castalie.

Nous sommes actuellement dans ce que l'on appelle une procédure de règlement à l'amiable. Si cela pouvait se passer à l'amiable, ce serait remarquable, mais je n'y crois pas. Pour l'instant, nous ne connaissons pas la décision prise par la société Castalie, mais je pense qu'elle va, elle aussi, contester cette décision du tribunal administratif et passer à une étape supérieure.

Quelle sera-t-elle, Monsieur le Directeur général ?

- **M. KUZNIAK.** Ils vont probablement envoyer le titre de recette devant le tribunal administratif quand nous allons demander le remboursement des 452 000 €.
- **M. LE MAIRE.-** Une nouvelle procédure risque donc de se mettre en place. Au lieu de passer à une procédure à l'amiable, je pense que nous allons continuer à être dans une procédure contentieuse. C'est à ce titre que nous demandons de provisionner ces 95 000 €, de telle manière que si, dans le cadre de cette procédure contentieuse, nous n'avions pas raison, nous soyons en capacité de payer ce que nous leur devons.
- **M. LUDWIKOWSKI.-** Merci de votre bienveillance, Monsieur le Maire, et de cette réponse. Ce qui me perturbe, c'est qu'il y a une négociation amiable depuis le 27 décembre 2016 et que l'on n'ait toujours pas de réponse à cette négociation. Vous comprenez que, dès lors, le choix d'un nouveau délégataire que l'on va faire par la suite...
- M. LE MAIRE.- Cela n'a rien à voir.
- M. LUDWIKOWSKI.- Peut-être, mais c'est quand même la même société avec laquelle la collectivité est en contentieux.

Vous nous dites que cela n'a rien à voir. Je veux bien vous croire et je l'espère, mais je soupçonne que cette négociation en cours puisse peser sur le choix du délégataire.

Cela dit, vous me dites que cela n'a rien à voir. Je l'entends bien.

**M. LE MAIRE.-** Les deux affaires sont totalement différentes, Monsieur LUDWIKOWSKI. La première affaire date d'une précédente délégation de service public qui se termine à la fin de cet exercice 2017. Ce sur quoi nous allons délibérer tout à l'heure, c'est une concession de service public, de cinq ans au lieu de dix ans. Les deux affaires n'ont strictement rien à voir. Nous n'avons pas à juger les résultats d'une négociation sur une nouvelle concession de service public en fonction de choses qui se sont passées par le passé, des choses liées à une interprétation d'un contrat, à un contentieux avec la société Castalie.

Nous allons délibérer tout à l'heure, Monsieur LUDWIKOWSKI, sur des propositions qui vont nous être faites et sur la pertinence de ces propositions.

Je mets donc au vote cette délibération.

Y a-t-il des votes contre ? (Aucun).

Y a-t-il des abstentions ? (Les Patriotes, soit trois abstentions).

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté, Liévin une ville d'avenir et Monsieur FRUCHART ; Les Patriotes s'étant abstenus.)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, pour une deuxième délibération qui découle de la première.

### Décision modificative n° 1 - Budget annexe Nauticaa

**M. JACKOWSKI.-** On vous rappelle que les prévisions budgétaires peuvent être modifiées en cours d'exercice. Ces modifications sont traitées dans le cadre d'une décision modificative.

Dans le cadre de la constitution de la provision de 95 000 € pour risques et charges financiers relative à la probable procédure de contentieux avec la société Castalie, il y a lieu d'inscrire ces crédits budgétaires à l'article 6865 afin d'émettre le mandat administratif correspondant. Cela apparaît dans le tableau ci-dessous.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Je suppose que c'est le même vote que précédemment, puisque les deux délibérations sont liées.

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté, Liévin une ville d'avenir et Monsieur FRUCHART ; Les Patriotes s'étant abstenus.)

Je vous remercie.

Madame BENEZIT.

### - Budget annexe Halle couverte : créances admises en non-valeur

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le comptable public de la trésorerie de Liévin a fait parvenir une liste de titres de recettes qu'il n'a pu recouvrer et dont il demande l'admission en non-valeur pour un montant total de 3 403,48 €, ceci pour des remboursements de fluides pour un montant de 1 486,48 € et pour les loyers de cellules de la Halle couverte pour un montant de 1917 €.

**M. LE MAIRE.-** Il s'agit de l'ancienne poissonnerie qui nous a quittés. C'était la deuxième poissonnerie, il n'y en a donc désormais plus qu'une.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Cette délibération est-elle adoptée à l'unanimité ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Je vous signale que j'ai demandé à Madame BENEZIT en particulier, aidée en cela par le Directeur général des services, de se rapprocher des chambres consulaires liées à l'artisanat, aux petits commerces et au métier de bouche, parce que j'ai pu observer que deux à trois cellules étaient actuellement vides dans ce marché couvert. Or, je ne veux surtout pas que ces cellules restent vides trop longtemps. Comme il y a moins de candidats dans notre liste d'attente, j'ai demandé à Madame BENEZIT de se rapprocher au plus vite de ces chambres consulaires pour faire savoir à ces petits commerçants, artisans, métiers de bouche, etc. qu'il y a aujourd'hui de la disponibilité dans ce marché couvert.

Comme la presse est là, Mesdames et Messieurs les journalistes, si vous pouviez relayer cette information, ce serait parfait. Je vous en remercie d'avance.

Madame BENEZIT, pour une délibération qui va de pair avec la précédente.

### - Décision modificative n° 2 - Budget annexe Halle couverte

**Mme BENEZIT.-** Suite à la délibération précédente et afin de comptabiliser cette dépense, une ouverture de crédit doit être réalisée au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » à la nature 6541 « créances admises en non-valeur » pour un montant de 2 500 €.

Une inscription budgétaire en recette du même montant au chapitre 75 « autres produits de gestion courante » à la nature 7552 « prise en charge du déficit par le budget principal » est nécessaire pour garantir l'équilibre du budget.

Vous avez la description sur le rapport.

### M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK.

### Décision modificative n° 1 - Budget annexe Locations de salles

**M. MICHALAK.-** Monsieur le Maire, une enveloppe de 300 000 € a été inscrite au budget primitif pour poursuivre les travaux de réhabilitation du chalet Brand. Les moyens actuellement disponibles ne permettent pas de procéder aux opérations cette année. Dès lors, il est proposé de supprimer cette enveloppe avant la clôture de l'exercice afin de réduire le montant de la prise en charge du déficit par le budget principal. Cette enveloppe de 300 000 € devrait être réinscrite en 2018.

### M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MICHALAK.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Tout à l'heure, je vous ai fait part des recrutements qui avaient été opérés récemment dans les services municipaux et, en particulier, du recrutement d'un ingénieur bâtiments, Monsieur COLLOMB.

Pourquoi sommes-nous obligés d'annuler ces crédits inscrits au titre de l'exercice 2017 ? C'est parce que nous n'avions plus assez d'ingénierie dans le domaine du bâtiment pour suivre ces travaux. Nous avons reporté les travaux du chalet Brand, qui étaient pourtant budgétés. Il s'agissait de remplacer les menuiseries, de faire des travaux de peinture, de réfectionner les cuisines et les sanitaires. Malheureusement, à l'époque, il restait Monsieur HERMARY qui était le dernier survivant dans ce secteur du bâtiment et il ne pouvait pas tout suivre. Nous faisons beaucoup actuellement dans le domaine de notre patrimoine communal et Monsieur HERMARY n'a pas eu le temps de suivre ce dossier du chalet Brand ; d'où cette délibération et ce report de ces travaux sur l'exercice 2018 – ce n'est pas un abandon. Bien évidemment, pour une bonne gestion budgétaire de notre collectivité, on vous propose de procéder à cette décision modificative.

(Arrivée de Monsieur KAZNOWSKI)

Y a-t-il des questions ? (Aucune).

Sommes-nous d'accord pour voter cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT.

### - Budget principal : créances admises en non-valeur

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, dans le même esprit, il s'agit d'admettre en non-valeur des titres que le receveur municipal n'a pu récupérer, pour un total de 982 €.

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas grand-chose, mais, effectivement, ce sont des choses qui arrivent. À chaque Conseil municipal, nous avons des créances admises en non-valeur, c'est-à-dire des personnes qui se retrouvent dans l'incapacité de pouvoir régler leur dette et le trésor public n'arrive d'ailleurs pas toujours à en retrouver la trace. Nous vous proposons donc d'admettre cela en non-valeur.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Est-ce validé à l'unanimité ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

### Reprise partielle de la provision pour risques et charges relative aux travaux sur le chevalement à proximité du parking Pathé

**M. GOGUILLON.-** Monsieur le Maire, la Ville de Liévin avait constitué une provision d'un montant de 50 000 € pour effectuer des travaux sur le chevalement de la fosse 1 à Liévin à côté du parking Pathé. Un contrôle technique a été réalisé sur cette architecture, il faudrait donc payer l'addition, soit une somme de 3 500 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GOGUILLON.

Y a-t-il des questions ? (Aucune).

Je vous signale que nous avions pris collectivement la décision de faire des provisions. En effet, m'étant rendu sur place avec une délégation municipale, je m'étais aperçu que ce chevalement présentait beaucoup de rouille à ses pieds, certaines structures étaient bien entamées par la rouille et cela m'avait inquiété. Je me suis dit qu'il valait peut-être mieux commencer à provisionner un peu d'argent parce que, le jour où on sera obligé de refaire tout cela, cela va coûter beaucoup.

Je m'y connais un peu en métal, mais je ne suis pas un expert. Nous avons donc pris la précaution de faire passer un bureau d'étude, dont vous avez le coût (3 500 €), qu'il faut effectivement payer aujourd'hui.

Je vous donne les résultats de ce travail du bureau d'étude. Finalement, contrairement à ce que nous avions pu croire au départ, la structure de chevalement est en excellent état. Les seules préconisations qui ont été données par ce cabinet d'étude sont de protéger la base de ce chevalement en y faisant une protection béton, un peu comme sur le chevalement de Saint-Amé où les pieds sont dans du béton. La deuxième préconisation est de remettre un chapeau en haut de ce chevalement puisque celui-ci a disparu et qu'il y a des infiltrations d'eau. Je signale d'ailleurs que, sur le chevalement de Saint-Amé, le chapeau avait également disparu et qu'il avait été remis il y a quelques années lorsque la Région Nord - Pas de Calais avait financé la remise en état de ce chevalement. Lorsqu'on aura mis ce chapeau, la préconisation est également de remettre une couche d'antirouille, une couche de peinture et – point que j'ai ajouté également – de procéder à un meilleur éclairage de ce chevalement de manière à ce que, le soir, il puisse être davantage mis en valeur qu'il ne l'est aujourd'hui.

Ces travaux, mes chers collègues, je vous proposerai de les entreprendre vraisemblablement en 2019 puisque, avec les provisions qui auront été faites, nous serons en capacité de pouvoir les financer. En 2019, il y aura donc une remise en valeur de ce chevalement de la fosse 1/1bis de Liévin.

Voilà les informations que je pouvais vous donner sur cette étude qui a été menée. Je pense que nous avons bien fait de la faire, pour un coût modique (3 500 €). Au moins, on sait ce que l'on a à faire dans les années qui viennent.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Sommes-nous d'accord pour adopter cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAUTECOEUR.

### Modification de l'Autorisation de programme AP 17.01 - Cité de la musique

**Mme HAUTECOEUR.-** Monsieur le Maire, la Ville a programmé sur une durée de six ans la création d'une école de musique à compter de 2017 et ce, jusqu'en 2022.

S'agissant d'une opération pluriannuelle et conformément à la politique de gestion des investissements mise en place par la commune, une autorisation de programme a été créée.

À ce jour, les études liées au projet ont été engagées, mais les crédits de paiement de l'exercice 2017 (pour mémoire, 100 000 €) ne sont pas utilisés. Il est donc proposé aux membres de l'assemblée de mettre à jour l'autorisation de programme en réaffectant sur 2019 les crédits de paiement 2017 qui ne seront pas utilisés.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAUTECOEUR.

Y a-t-il des questions?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

### M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais juste rappeler ce que j'ai déjà énoncé ici au cours d'un précédent Conseil municipal sur la présentation de ce projet de la Cité de la Musique. On a bien compris que c'était notamment pour y loger l'école de musique, mais pas seulement. Je vais bien sûr voter cette autorisation de programme, mais, audelà de l'autorisation de programme, pour les 4,7 M€ sur lesquels s'engage la collectivité, j'aurais souhaité – mais je ne sais pas si on a le temps et si c'est le souhait de tout le monde – qu'il y ait une présentation globale de ce projet de la Cité de la musique tel que vous le concevez.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LUDWIKOWSKI, cela va de soi. Vous êtes un habitué de ce Conseil municipal. Vous savez bien qu'on ne dépense pas 4,7 M€ sans que l'on ait un minimum de présentation dans ce Conseil municipal et que l'on sollicite votre avis sur la question.

Aujourd'hui, je ne peux vous en donner que les grandes idées. Effectivement, l'école de musique sera dans ce bâtiment, la batterie fanfare et l'harmonie municipale seront également dans ce bâtiment. Je peux vous dire aussi que deux ou trois formations musicales qui sont aujourd'hui hébergées dans des locaux municipaux seront sans doute regroupées là-bas. J'ai aussi demandé que soient ajoutées deux ou trois salles de pratique musicale amateur, des petits groupes qui, au lieu de répéter dans une cave et qui embêtent bien les parents surtout quand ils font de la batterie, pourront répéter à cet endroit ; ils loueront la salle pendant une ou deux heures, ils pourront même s'enregistrer.

Voilà le schéma global.

Après, Monsieur LUDWIKOWSKI, des cabinets d'architecture vont travailler là-dessus et, lorsqu'on sera en capacité de vous présenter quelque chose d'intéressant, on le fera au sein de ce Conseil municipal puisque c'est un gros projet structurant pour la ville de Liévin et particulièrement intéressant pour celles et ceux dont la passion est la musique, sachant qu'il y a beaucoup de passionnés de musique.

L'école de musique a dès à présent migré à l'école Condorcet, puisqu'une aile complète de cette école était libre. L'occupation à l'école Marie Liétard était un peu problématique, les conflits étaient assez réguliers entre l'Education nationale et cette école de musique. Aujourd'hui, ils ont donc trouvé place à l'école Condorcet et je peux vous dire qu'ils sont heureux, cela se passe très bien.

Sur cette Cité de la musique, on espère pouvoir commencer à vous présenter quelque chose en 2018, puisque des crédits d'étude seront inscrits à ce moment-là. Pour le début de réalisation, je pense que ce ne sera pas avant 2019-2020, plutôt 2020. Ce sera une procédure assez longue.

En tout cas, cette Cité de la musique trouvera sa place en particulier non loin de Nauticaa, puisque c'est à cet endroit que nous avons pris la décision de l'installer, et non loin du parc des Équipages, c'est-à-dire que nos musiciens feront concurrence au chant des oiseaux. On verra qui l'emportera...

Y a-t-il d'autres observations ? (Aucune autre).

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons à un autre dossier « bâtiment ». C'est là que l'on voit le travail que ce service effectue.

Monsieur LARDEZ.

### Modification de l'Autorisation de programme AP 17.02 - Rénovation de l'école Jaurès

**M. LARDEZ.-** En 2017, la Ville a programmé les travaux de couverture et de remplacement des menuiseries de ce bâtiment pour lesquels une enveloppe de 230 000 € est nécessaire. Parallèlement, des études ont été lancées dans le cadre de la rénovation globale de cette école dont les travaux débuteront en 2018.

Il est proposé de modifier l'échéancier des crédits de paiement pour répartir les 640 000 € restants et ce, en 2018 et en 2019 à parts égales. Vous avez les deux tableaux comparatifs sous les yeux.

### M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LARDEZ.

L'école Jean Jaurès sera conservée. Je vous rappelle que l'on s'était interrogé à un moment sur le maintien de cette école ou sur sa reconstruction. Finalement, on s'est aperçu que cette école était encore en excellent état, pourvu qu'elle connaisse une rénovation assez importante. En effet, au total, 2,6 M€ de travaux seront effectués sur plusieurs exercices jusqu'en 2019 dans cette école Jean Jaurès.

Je vous rappelle les principes de ces travaux : la rénovation thermique de cette école, cela passe par la rénovation des toitures, par le remplacement des menuiseries, des portes, etc. Un préau sera constitué car, aujourd'hui, lorsqu'il pleut, les parents attendent sous la pluie, il n'y a pas de structure pour les abriter. Il y aura également un réaménagement esthétique ; les architectes nous feront des propositions de manière à ce que cette école, qui a été construite en 1961, retrouve un cachet un peu plus moderne qu'il ne l'est aujourd'hui.

Sur les 2,6 M€ de cette opération, je vous signale que nous avons obtenu une subvention de 1,5 M€ au titre que la politique de la ville. Je remercie donc l'État – il faut toujours remercier les financeurs, celles et ceux qui nous aident dans nos réalisations – qui, au titre de la politique de la ville, nous apporte sur cette opération 1,5 M€, ce qui n'est pas mal sur 2,6 M€. Si on pouvait toujours avoir un tel taux de subventionnement, je peux vous assurer que je serais un maire heureux.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Sommes-nous d'accord pour adopter cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

# Modification de l'Autorisation de programme AP 16.03 - Restructuration du groupe scolaire La Fontaine/Jean Macé/Lamendin

M. LARDEZ.- La Ville a voté une autorisation de programme pour la restructuration du groupe scolaire La Fontaine/Jean Macé/Lamendin. Les études et diagnostics ont été lancés afin que les travaux débutent en 2018. L'enveloppe liée à ces études est inférieure à celle prévue. 50 000 € peuvent donc être déduits de l'enveloppe 2017 afin d'être affectés aux crédits de paiement 2018.

Il convient d'actualiser les crédits de paiement de cette autorisation de programme. Vous avez les tableaux comparatifs sous les yeux.

**M. LE MAIRE.-** C'est là un autre gros dossier géré par nos services. Le groupe La Fontaine/Jean Macé/Lamendin est un gros groupe scolaire de Liévin.

Là aussi, il y aura rénovation complète de l'école. Le concours d'architecte va être prochainement lancé. On peut donc espérer un début de travaux vers la fin de l'exercice 2018. Vous le voyez, 4,5 M€ vont être dépensés dans la restructuration de cette école.

Dans cette école, vous allez connaître une transformation radicale. Les deux écoles La Fontaine et Jean Macé sont séparées par quelque chose qui est moche, par des sanitaires. Tout cela sera démoli. À la place, à cet endroit, puisqu'il y a une déclivité, une salle polyvalente sera réalisée, un peu sur le schéma de ce qui a été fait au lycée Henri Darras. On fera une petite salle d'évolution sportive pour les enfants et on y mettra

également les sanitaires qui auront disparu. On démolira la salle de Copernic. Il n'y a plus grand-chose à faire, puisqu'elle a déjà été à moitié démolie lors d'un accident.

Ensuite, il y a rénovation thermique de l'école, création d'un préau pour accueillir les parents d'élèves dans de bonnes conditions, réfection des façades qui sont un peu usées, elles vont donc être sablées. On va faire de ce groupe scolaire un très beau groupe scolaire.

4,5 M€ seront dépensés et, sur ces 4,5 M€, il y a un homme qu'il faut remercier, c'est le Président de la région Nord - Pas de Calais – je n'ai pas dit le Président des Hauts-de-France. C'est effectivement Daniel PERCHERON qui, lorsqu'il était Président de la région Nord - Pas de Calais, nous a attribué une subvention de 1,5 M€ pour la rénovation et la restructuration de ce groupe scolaire. C'est là également un beau taux de subvention de la part de la Région et je l'en remercie.

Y a-t-il des observations sur cette délibération?

Sommes-nous d'accord pour l'adopter ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI.

## Modification de l'Autorisation de programme AP 15.03 - Entretien des équipements sportifs

**M. JACKOWSKI.-** La Ville de Liévin a voté une autorisation de programme AP 15.03 « entretien des équipements sportifs ».

Les services ont demandé une augmentation de crédit de paiement 2017 afin de pouvoir réaliser ces travaux supplémentaires. Ils seront donc déduits des crédits de paiement 2018, sans aucun impact sur l'enveloppe globale de l'autorisation de programme, comme vous pouvez le voir sur le tableau qui suit.

M. LE MAIRE.- Nous provisionnons 50 000 € chaque année pour procéder à la réfection de vestiaires dans nos équipements sportifs. Chaque année, nous devons donc réfectionner des vestiaires, mais cela n'a pas été le cas en 2016, parce que nous n'avons pas eu le temps de procéder à ces travaux, nous n'avons pas été en capacité de le faire. Nous avons donc reporté la réfection de ces vestiaires en 2017.

C'est donc le club de basket à la halle Vezilier qui en a profité, puisqu'on a fait les deux vestiaires du haut de cette halle. Cela nous a coûté un peu plus cher que prévu, en l'occurrence 130 000 €. Ils sont beaux et nos basketteurs le méritent. Je vous signale d'ailleurs que nos basketteurs sont actuellement en tête de la Nationale 3, ils ont écrasé Dourges qui était ex aequo avec eux. C'est une très belle équipe de Liévin, des jeunes qui sont extraordinaires.

L'année prochaine, il faudra réussir à faire baisser un peu le prix, Monsieur JACKOWSKI, sinon on n'y arrivera pas. En effet, cette fois-ci, nous allons procéder à la réfection des deux vestiaires du bas de la halle Vezilier pour 2018 et, ensuite, il faudra s'interroger pour 2019. Pour cela, j'ai déjà une petite idée car nos footballeurs du CS Diana ont, eux aussi, brillé puisqu'ils étaient au cinquième tour de coupe de France, ils auraient dû être au sixième. Je suis allé voir le match, il y avait cinq divisions de différence, je peux vous assurer qu'on n'a pas vu les cinq divisions de différence et que cela s'est joué sur peu de chose. Il faut dire que l'équipe adverse avait un attaquant, n° 9, tout à fait remarquable : trois ballons, trois buts, une efficacité totale, un très bon joueur. C'est lui qui a fait la différence. Au-delà de cela, Diana a brillé et a fait un match tout à fait remarquable.

Dans les vestiaires de Diana, il manque en particulier un peu d'eau, la puissance de l'eau est faible. Une réfection sera à faire dans ces vestiaires. Je pense que nous vous le proposerons sans doute en 2019.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? (Aucune).

Est-elle adoptée à l'unanimité ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT.

### Décision modificative n° 2 - Budget principal

**M. DERNONCOURT.-** Il s'agit de vous prononcer sur la décision modificative n° 2 du budget principal, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 80 500 € pour le fonctionnement et 215 000 € pour l'investissement.

### On notera notamment en fonctionnement :

- 26 000 € pour la maintenance d'un logiciel de réservation et paiement des cantines scolaires dont nous verrons l'achat dans l'investissement.
- Il est proposé également de regrouper les crédits disponibles, au total 201 000 €, du chapitre « charges de fonctionnement courant » afin de pallier d'éventuelles dépenses d'ici la fin de l'année. Si cette somme n'était pas utilisée, elle serait inscrite à l'excédent de fin d'exercice reporté au budget suivant.
- 3 500 € en reprise partielle d'une provision que nous avions inscrite pour réaliser des diagnostics sur le chevalement de la fosse 1,
- 2 500 € pour augmenter la subvention d'équilibre versée au budget annexe Halle couverte dont Madame BENEZIT nous a parlé.
- Il est possible de réduire de 275 000 € notre participation au budget annexe Location de salles du fait que les travaux au chalet Brand n'interviendront pas sur cet exercice.
- Le remboursement d'une subvention de 42 000 € au fonds interministériel de prévention de la délinquance du fait que certains projets subventionnés n'ont pu être réalisés dans les délais.
- Ce que l'on appelle les ICNE, les intérêts courus non échus, d'un montant de 117 000 €, résultant d'un ancien emprunt qui n'avait pas encore été pris en compte et qui peut l'être aujourd'hui du fait de l'amélioration de notre situation financière.
- 51 000 € en diminution des recettes relevant du fonds de péréquation communal et intercommunal que nous a signifiés la Communauté d'agglomération.
- Cette décision modificative fait également état de recettes de fonctionnement encaissées en cours d'exercice : 30 000 € sur des entrées de séjours, 20 000 € de locations d'équipements sportifs, 48 000 € de subventions du Département et 15 000 € de la Région, 14 000 € au titre d'entrées au centre Jules Grare et 5 000 € de redevances qui nous sont payées par les forains.

### Pour l'investissement :

- 24 000 € pour l'acquisition du logiciel restaurant scolaire dont nous venons de parler.
- 45000 € de régularisation comptable sur des opérations patrimoniales, il s'agit là d'opérations d'ordre
- 179 000 € au titre d'un cautionnement dans le cadre de la procédure de préemption de l'hôtel Formule 1. Le solde éventuel du paiement de cet hôtel Formule 1 est de 946 700 € qui seront mis en réserve ; il convient de les transférer au compte 2132 « immeuble ».
- 300 € pour rembourser une taxe d'aménagement suite à un dégrèvement accordé.
- Un transfert de 200 000 €, subvention de l'État pour le synthétique de l'olympique qui a été imputée à tort en subvention transférable et qui doit être en subvention non transférable.
- 200 000 € en moins au poste dépenses du fait que le remboursement de la dette en capital avait été inscrit pour 2017 alors que les nouveaux emprunts sont remboursés à compter de 2018.
- Enfin, sont inscrits des ajustements de crédits de paiement 2017 sur les autorisations de programme qui viennent d'être présentées.

On retrouve tout cela dans le tableau récapitulatif de cette décision modificative n° 2.

### M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Je vous écoute mes chers collègues.

C'est une décision modificative simpliste. Elle a pour but de procéder aux modifications d'autorisations de programme que nous avons évoquées préalablement.

Elle comprend l'acquisition de ce logiciel de cantine. Madame VANCAILLE m'a certifié qu'il était extraordinaire et qu'il allait faciliter la vie de tout le monde, de nos services, mais également des parents d'élèves. Madame VANCAILLE me l'a promis, juré.

Quand ce logiciel sera-t-il installé, Madame VANCAILLE?

**Mme VANCAILLE.-** En septembre 2018.

**M. LE MAIRE.-** D'ici là, je pense que nous aurons le temps de l'expérimenter. Elle s'est assurée en allant voir dans une commune que les choses fonctionnaient parfaitement. Cela devrait apporter pleine satisfaction à nos usagers.

Ensuite, vous avez quelques modifications ici ou là, rien de bien important, en particulier des dépenses de fluide qui sont un peu plus importantes, Monsieur le Directeur des services.

Monsieur LUDWIKOWSKI, je vous écoute.

### M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, il est à espérer que ce logiciel de gestion des cantines fonctionne, puisque l'ancien n'est pas si vieux, il date de 2014. J'ai cru lire que, au-delà de l'achat du logiciel, il y avait une formation qui allait nous coûter 8 500 €. J'espère que cette formation va être simple et très pédagogue pour qu'on ne vienne pas nous revoir dans deux ans pour un autre logiciel.

Je ferai également une remarque sur la non-utilisation de la subvention de 40 000 € dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Je trouve qu'il est dommage de ne pas avoir utilisé cette subvention de 40 000 € dans le cadre de la mise en place de la politique de la ville et que l'on doive maintenant la rendre. Je sais qu'il est parfois compliqué de mettre en place des actions au titre de la politique de la ville ; d'après ce que j'ai cru comprendre, il fallait trouver des animateurs de rue et la subvention n'a pas été utilisée en 2015. C'est juste un regret.

**M. LE MAIRE.-** Malheureusement, cela arrive souvent, Monsieur LUDWIKOWSKI. Les dossiers politiques de la ville sont complexes. Cela dit – je vais dire une chose, mais je ne suis pas sûr que ce soit la vérité –, j'ai le sentiment que l'on rend les choses volontairement complexes, ce qui permet parfois de faire remonter de l'argent. Parfois, lorsque tout est consommé, on s'aperçoit que, l'année suivante, c'est encore plus compliqué. Mon petit doigt me dit que, de temps en temps, on fait en sorte que les dossiers soient tellement compliqués à monter que cela permet de faire remonter un peu d'argent.

C'est mon sentiment, parce que je vous assure que les dossiers politique de la ville sont très compliqués, mais j'en connais des plus compliqués encore. Je pense aux dossiers FSE, de l'Europe; Monsieur LUDWIKOWSKI, je vous invite à en faire un et vous allez vous apercevoir de votre malheur. C'est extrêmement compliqué et cela demande une technicité.

Il arrive donc fréquemment malheureusement que l'on soit obligé de remonter des dossiers politique de la ville, non pas parce qu'on ne s'en est pas occupé comme j'ai pu le lire dans une tribune libre de quelqu'un, mais c'est parce que, parfois, on ne peut pas monter l'action.

Y a-t-il d'autres observations?

**Mme VANCAILLE.-** Je voudrais dire à Monsieur LUDWIKOWSKI que, effectivement, il y a trois ans, on a choisi un logiciel, mais, il y a trois ans, vous ne payiez pas avec votre téléphone, vous n'utilisiez pas votre téléphone comme aujourd'hui. Dans trois ans, beaucoup de choses auront encore changé. Dans ce domaine, trois ans, c'est énorme, c'est 30 ans. Il ne faut pas non plus dire qu'on a fait un achat inutile il y a trois ans.

Je précise aussi que nous avions choisi ce logiciel parce qu'il était amplement subventionné par la CAF qui, elle, était très intéressée par ce logiciel. Cela explique le fait que nous ayons choisi ce logiciel il y a trois ans, mais je vous rappelle que les choses évoluent très vite.

M. LE MAIRE.- Madame VANCAILLE, vous ne nous rassurez pas.

**Mme VANCAILLE.-** Je ne dis pas que l'on va en changer dans trois ans, mais j'explique que nous n'avons pas fait un choix quelconque il y a trois ans.

M. LE MAIRE.- Etes-vous d'accord sur cette décision modificative ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK.

 Maisons & Cités - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin - Prêt Caisse des dépôts et consignations pour la construction de 18 logements, rues Miéliès et Schneider à Liévin

**M. WITCZAK.-** Les bailleurs sociaux dans le cadre de leur activité sont amenés à solliciter des emprunts pour procéder à la réhabilitation ou à la construction de nouveaux logements. Ces emprunts sont généralement contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations qui, elle, sollicite des garanties sur ces emprunts.

Des réhabilitations et les constructions sont programmées sur le territoire communal. La commune est sollicitée pour accorder sa garantie pour chacun de ces emprunts. Ces garanties rentrent dans le cadre de financements d'opérations à caractère social et peuvent donc être garanties à hauteur de 100 % par la Commune.

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée de garantir 100 % de l'emprunt contracté par Maisons & Cités pour la construction de 18 logements rues Miéliès et Schneider.

Les caractéristiques de ces emprunts sont annexées à la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur WITCZAK.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Sommes-nous d'accord?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK pour la cité du 2 mai et la cité Saint Albert.

- Maisons & Cités Demande de transfert de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin suite au transfert du patrimoine à la société Maisons & Cités initialement Maisons & Cités Habitat - Les prêts de la Caisse des dépôts et consignations concernant l'opération : Liévin 2 mai Calonne - 6 rue Lessens
- Maisons & Cités Demande de transfert de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin suite au transfert du patrimoine à la société Maisons & Cités initialement Maisons & Cités Habitat - Les prêts de la Caisse des dépôts et consignations concernant l'opération : Liévin Cité Saint Albert - 54 rue Messager
- **M. WITCZAK.-** Lors de sa réunion du 29 juin 2017, le Conseil d'administration de Maisons & Cités Habitat a décidé de transférer son patrimoine à la société Maisons & Cités. En effet, la décision a été prise de dissoudre la société Maisons & Cités Habitat.

La Caisse des dépôts et consignations, informée par lettre du 25 juillet 2017, a accepté le transfert des prêts ayant financé les investissements suivants, sous réserve du maintien des garanties initiales.

Il s'agit d'une garantie accordée pour l'opération Liévin 2 mai Calonne 6 rue Lessens et d'une garantie accordée pour l'opération Liévin Cité Saint-Albert 54 rue Messager.

Maisons & Cités sollicite donc le transfert de garanties à hauteur des encours existants. Il n'y a pas de garantie supplémentaire pour la Commune.

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'un simple transfert.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Est-ce le même vote ?

(Ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

J'attire votre attention, mes chers collègues, sur le danger qui pèse sur le logement social et sur les organismes HLM.

Vous n'êtes pas sans savoir que le gouvernement a pris la décision de réduire le montant de l'APL et de demander aux propriétaires et aux organismes HLM de compenser cette diminution de perte d'APL par une diminution du loyer.

Je peux vous dire que, dans le monde HLM, c'est une catastrophe. En effet, comme ce sont les organismes HLM qui vont compenser cela, ils auront moins de loyers et ils auront moins de fonds propres. Or, ce sont les fonds propres d'un organisme HLM qui permettent, d'une part, de faire les travaux de maintenance et d'entretien dans le parc existant et, d'autre part, de réaliser des opérations nouvelles, c'est-à-dire de construire.

Je peux vous dire que, au sommet de tous ces organismes qui représentent le monde HLM, c'est une véritable catastrophe. Tout le monde est ahuri par la décision qui a été prise car, par cette décision, dans les mois qui viennent et dans les années à venir si rien n'est changé, nous condamnons la construction de logements sociaux dans ce pays. Or, il y a encore des besoins de constructions de logements sociaux bien plus importants qu'on ne le croit et qu'on ne le dit. En effet, vous savez bien que tout le monde ne sera pas propriétaire un jour de son logement et le logement social permet de répondre à cette problématique de pouvoir loger celles et ceux qui n'ont pas les moyens, voire l'envie, d'être propriétaire. Ce qui a été décidé au sommet de l'État est une véritable catastrophe.

Il conviendra donc de voir comment le monde HLM se mobilise, mais je peux déjà vous dire que je serai à leur côté car, y compris dans un secteur comme le nôtre, il y a plus que besoin de construire.

Je vous en informe car ce qui se passe aujourd'hui dans le monde HLM est très grave.

Jean-Bernard MACQUART.

- M. MACQUART.- Il faut voir aussi les emplois induits par l'entretien et la construction et qu'il n'y aura plus.
- **M. LE MAIRE.-** Ce sont les effets induits, les conséquences directes d'une telle décision. De plus, ce ne sont pas des emplois délocalisables, ce sont des emplois occupés par la population locale.

Yvon LEJEUNE.

- **M. LEJEUNE**.- J'ajoute également que ces décisions vont carrément dans le sens inverse de l'ANRU. En effet, l'ANRU voulait créer la mixité, rééquilibrer certains quartiers, etc. Avec cette décision, les loyers modérés seront exclus des HLM, si bien que l'on va recréer des ghettos, des zones franches ou pas franches. C'est donc vraiment un retour en arrière énorme.
- M. LE MAIRE.- Tout à fait. On va créer des tensions très fortes sur le logement.

De plus, quand on ne construit plus de logements sociaux, il y a une autre conséquence. Celles et ceux qui louent dans le parc privé voient les loyers fortement augmentés. Et cela ne se réglemente pas.

J'espère qu'une réflexion sera engagée et que tous ceux qui représentent le mouvement HLM vont se mobiliser et vont obtenir de la part du gouvernement des rectificatifs sur celle loi qui est franchement scandaleuse et qui a des conséquences très graves pour la population parce que la population n'arrivera plus à se loger. Je peux vous dire que c'est parfois le cas ; vous savez bien que, lorsqu'on fait une demande dans le logement social, c'est compliqué, cela prend toujours beaucoup de temps, trop de temps par rapport à l'attente de notre population. Vous imaginez les conséquences lorsque plus rien ne sera construit.

Il faudra donc suivre cela avec attention et, si j'ai des nouvelles, bien évidemment, je vous les donnerai. Monsieur DERNONCOURT.

**M. DERNONCOURT.-** Monsieur le Maire, je suis surpris que l'on soit surpris. Au fond, tout ce qui se passe aujourd'hui – et on le verra encore tout à l'heure – est dans la philosophie générale qui a été présentée avant les vacances par le candidat MACRON et par la République En Marche. Je crois donc que l'on n'a pas de bonnes choses à attendre.

La Voix du Nord publie aujourd'hui deux pages sur les bénéfices que les plus riches vont retirer des changements dans la fiscalité. C'est assez édifiant. Il faut que l'on s'attende, dans les mois et les années qui viennent, à une gestion plus difficile de nos collectivités. Les gens vont trinquer. C'est vrai pour le logement, c'est vrai pour l'emploi.

Je suis surpris que l'on soit surpris parce qu'on s'y attendait.

**M. LE MAIRE.-** L'orientation à droite est aujourd'hui évidente. Quand on prend un Premier ministre qui vient de ce mouvement de pensée, il ne faut pas s'attendre à autre chose.

Y a-t-il des observations sur ces deux délibérations ? (Aucune).

Sont-elles votées à l'unanimité ?

(Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons aux marchés publics, Madame BELVA.

### IV. MARCHÉS PUBLICS

 Marché de travaux - Travaux de restauration des façades de l'hôtel de ville - Avenant n° 1 au lot 8 électricité

**Mme BELVA.-** Ce premier avenant porte sur l'électricité, du fait de l'installation d'une borne en augmentation de puissance sur le parvis. Le budget serait augmenté de 2,69 % par rapport au marché initial.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

 Marché de travaux - Réfection de la lanterne du campanile de l'hôtel de ville - Avenant n° 1 au marché

**Mme BELVA.-** À la suite de la réfection du campanile, des dépenses supplémentaires ont été faites pour un montant de 5,79 %.

**M. LE MAIRE.-** J'ai eu la chance de pouvoir monter à ce campanile. Je peux vous dire que c'est long, parce qu'il faut monter tous les échafaudages et que c'est particulièrement impressionnant, il ne faut pas avoir le vertige, mais vous avez une vue de Liévin qui est remarquable.

Je peux vous dire que nous avons des artisans en France qui ont un talent remarquable. Ils sont en train de remplacer tous les morceaux de bois de ce campanile qui ont été dégradés, toutes les parties dégradées sont remplacées les unes après les autres et, en même temps, ils font la réfection des zincs, et cela en travaillant tout là-haut. Le jour où il y a du vent, il ne faut pas avoir peur. Ils travaillent à l'ancienne comme tous les artisans et ils font un travail remarquable. Nous avons vraiment dans ce pays des artisans, des compagnons qui sont d'une très grande qualité. C'est l'occasion pour moi de saluer leur travail. J'ai pu le vérifier sur place moi-même. Il y avait à la fois des hommes expérimentés et aussi des jeunes qui devaient sans doute être des apprentis ou des compagnons. Je les salue. Cette société est tout à fait remarquable.

Il est vrai que nous avons malheureusement découvert ces travaux au fur et à mesure, car monter tout làhaut n'est pas évident, même lorsqu'on regarde au tout début ce qui est à remplacer ou pas. Ce n'était pas évident à voir, surtout que c'était caché en particulier par du zinc et ces morceaux de bois qui étaient pourris ne pouvaient pas être décelés ; d'où l'objet de cet avenant et de la réfection nécessaire de ce campanile.

De plus, chose extraordinaire, les ouvriers remarquables effectuant ces travaux sont embauchés par la société MACRON.

(Rires)

Elle n'a rien à voir avec notre Président de la République.

Pas de souci sur cette délibération ?

Sommes-nous d'accord?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Marché de travaux - Rénovation des façades de l'hôtel de ville - Avenant n° 3 au lot 10
 VRD

**Mme BELVA.-** Ce troisième avenant au lot 10 concerne des besoins et des ajustements sur le mobilier et le parvis, pour un supplément de 3,46 %.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

 Liévin: Groupe scolaire Calonne - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse + et des marchés de travaux - Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux

**M. LARDEZ.-** À ce titre, une procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreinte sur esquisse sera mise en œuvre pour la démolition, la restructuration et des travaux d'extension. La durée du marché est de 30 mois.

L'enveloppe financière des travaux est estimée à 3 M€, le coût de la prestation de maîtrise d'œuvre est estimé à 300 000 €. Les crédits nécessaires sont prévus aux BP 2017, 2018, 2019 et 2020.

On vous demande d'approuver le programme de l'opération, d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse, de fixer à trois le nombre de candidats admis à concourir, de fixer l'indemnisation et de lancer la procédure de passation des marchés publics de ces travaux.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LARDEZ.

Y a-t-il des observations sur ce groupe scolaire Calonne ? (Aucune).

Cette délibération est-elle adoptée à l'unanimité ?

(Délibération adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

Je reviens à la délibération précédente sur l'hôtel de ville. Je vous invite à nouveau – je le redis à la presse – le 12 janvier prochain. Nous procéderons à un dévoilement de ce nouvel hôtel de ville et ce, à l'occasion d'une grande fête populaire qui sera également l'occasion de célébrer les vœux. Les vœux de cette année n'auront pas lieu au chalet Brand comme traditionnellement, mais à l'hôtel de ville. On fera un mapping, c'est-à-dire une projection d'images sur cet hôtel de ville qui racontera toute l'histoire de la ville de Liévin

depuis ses origines, tout cela sous un angle culturel. Madame Françoise HAUTECOEUR suit cela avec beaucoup d'attention ; ne vous inquiétez pas, cela va être de grande qualité. Il y aura de la musique, des artistes déambuleront dans la foule.

Pour la suite, je n'ai pas été très original, mais j'ai pris les bons exemples, il ne faut pas avoir de honte à reprendre les choses originales qui marchent bien, au contraire. Un ministre, Monsieur DARMANIN, qui était auparavant Maire de Tourcoing, a eu l'idée de faire des vœux à l'hôtel de ville et de partager une frite et une boisson. On partagera donc une frite et le verre de l'amitié pour célébrer cette nouvelle année et également ce nouvel hôtel de ville. Bien évidemment, toute la population liévinoise sera invitée à cette grande fête populaire. J'espère qu'il y aura beaucoup de monde pour admirer ce bel hôtel de ville.

Si j'ai bon souvenir, les échafaudages seront démontés à partir du 20 novembre et tous les travaux doivent être terminés pour le 20 décembre au maximum. Ils déborderont peut-être mais, en tout cas, ils ont intérêt à avoir tout terminé pour le 12 janvier parce que la fête populaire est programmée.

Je vous y invite donc et j'invite toute la population liévinoise.

Monsieur LARDEZ, pour l'école Condorcet.

### Marché de travaux - Réhabilitation de l'école Condorcet Germinal à Liévin - Avenants de travaux

M. LARDEZ.- Suite à des aléas techniques, des modifications et des ajustements liés à l'opération ont été nécessaires.

Vous avez les caractéristiques financières des avenants dans le tableau, avec le rappel des entreprises, le montant initial des travaux, le montant des avenants en plus et en moins, suivis des nouveaux montants.

On vous demande de délibérer sur la question.

**M. LE MAIRE.-** Aujourd'hui, l'opération est terminée. L'école a été inaugurée il y a peu de temps. Je salue d'ailleurs le service de relations publiques et le service scolaire parce qu'on a eu une inauguration comme je les aime bien, c'est-à-dire pas de discours qui durent une éternité et qui ennuient le monde, mais au contraire une vraie fête qui a rassemblé les enfants, les parents d'élèves, les enseignants, avec des jeux, sous forme de petite kermesse. Je peux vous dire que cela a été fortement apprécié dans le quartier et par les utilisateurs de cette école. C'était une très belle inauguration de cette école Condorcet.

Puisque l'opération est terminée, je vous signale que, entre le coût des travaux après appel d'offres qui était fixé à 2 846 452 € et ce que nous allons payer après les différents avenants, nous serons à 2 872 066 €, soit une petite augmentation de 0,9 % par rapport au prix qui avait été estimé au départ. Nos services ont bien travaillé et je les en remercie. Ce sont des avenants presque mineurs.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

### - Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de services d'accès internet isolés

**Mme VANCAILLE.-** Les deux délibérations suivantes font suite à un besoin commun portant sur la fourniture d'accès internet isolé entre la Ville et le CCAS, c'est-à-dire pour les écoles, les centres culturels, les centres d'animation jeunesse, les bibliothèques, les crèches et haltes garderies, etc.

La première délibération concerne la création d'un groupement de commandes coordonné par la Ville qui sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs

économiques, à la signature et à la notification du marché public dans le respect de toutes les dispositions réglementaires qui vous sont énoncées.

La commission d'appel d'offres du coordonnateur sera compétente et, après notification du marché public, chaque membre du groupement de commandes s'assurera de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

M. LE MAIRE.- Sur cette première délibération, y a-t-il des observations ? (Aucune).

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE, pour la seconde délibération.

### - Lancement du marché de fourniture de services d'accès internet isolés

Mme VANCAILLE.- Puisque le Conseil est d'accord pour valider ce principe de groupement, il sera procédé au lancement d'un marché court non reconductible à compter de la notification et qui se terminera le 31 décembre 2019, pour un coût prévisionnel de 45 000 € et dont les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018, avec une procédure d'appel d'offres ouvert, accord-cadre et marché à bons de commande, avec un montant minimum de 5 000 € et un montant maximum de 90 000 €.

Le Conseil est appelé à délibérer.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame VANCAILLE.

Le Conseil est-il d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur AMOUZ devait rapporter la délibération suivante. Ce sera Jean-Bernard MACQUART.

- Fourniture d'articles de bureau, de fournitures scolaires, de papier et d'enveloppes -Lot 3 - Fourniture et livraison de papier et d'enveloppes recyclés et non recyclés -Avenant de transfert
- **M. MACQUART.-** Une commande avait été faite à la société groupe Papyrus, qui a ramené dans son giron un deuxième groupe, INAPA IPG. La dénomination sociale a été modifiée en Papeterie de France. Par conséquent, il y a lieu de procéder par voie d'avenant à cette modification.
- **M. LE MAIRE.-** C'est juste une modification de nom.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Monsieur LUDWIKOWSKI, je vous vois sourire, vous auriez pu nous féliciter de voir « papiers recyclés et non recyclés ». C'était une vieille demande de votre part.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GRABARZ.

- Acquisition, livraison et installation de divers mobiliers pour les besoins des services de la Ville de Liévin
- **M. GRABARZ**.- Monsieur le Maire, il nous incombe de prendre une série de trois délibérations pour les besoins de notre Ville : besoins mobiliers, besoins pour notre future police municipale, besoins en chaussures et équipements divers de protection individuelle pour nos agents.

Cette première délibération est relative à la livraison et à l'installation de divers mobiliers qui se répartissent en sept lots :

- un premier lot concerne le matériel de bureau,
- un second concerne le mobilier pour nos écoles maternelles et élémentaires,
- un troisième concerne le rayonnage,
- un quatrième concerne le mobilier pour les fêtes et les cérémonies,
- le cinquième concerne le mobilier pour la restauration,
- le sixième pour l'hôtellerie,
- le septième pour la bibliothèque.

Ces besoins imposent une procédure de marché. Ces lots sont conclus sans montant minimum, ni montant maximum. C'est un marché qui va commencer dès l'année prochaine, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Le coût prévisionnel est de 80 000 € HT pour les sept lots. Chaque année, notre budget primitif prévoira scrupuleusement les crédits nécessaires au chapitre budgétaire « immobilisations corporelles ».

M. LE MAIRE.- Pas de souci sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

# - Acquisition de vêtements, chaussures et matériels destinés au fonctionnement de la future police municipale

M. GRABARZ.- Cette seconde délibération concerne l'équipement pour le fonctionnement de notre police municipale qui se mettra en place l'année prochaine, avec une enveloppe globale estimée à 100 000 € HT pour l'acquisition de vêtements, de chaussures et de matériels divers nécessaires au fonctionnement de cette police.

On distingue trois lots:

- un lot n° 1 estimé à 40 000 € HT concerne les vêtements,
- le lot n° 2 estimé à 10 000 € HT concerne les chaussures des policiers municipaux,
- le lot n° 3, pour 50 000 € HT, est dévolu aux différents petits matériels.

Même principe que tout à l'heure, les lots sont conclus sans montant maximum, ni montant minimum et les crédits nécessaires seront prévus sur trois ans consécutifs.

M. LE MAIRE.- Sur cette délibération, pas de souci ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

- **M. LUDWIKOWSKI.-** Monsieur le Maire, à la faveur de cette délibération, j'aurais souhaité une information pour l'ensemble du Conseil sur la mise en place de cette police municipale. Est-ce que le calendrier pourra être respecté et comment se déroule la mise en place ?
- M. LE MAIRE.- Ce n'est pas le genre de la maison de ne pas respecter un calendrier.
- M. LUDWIKOWSKI.- Il y a parfois des imprévus qui font qu'on ne peut pas le respecter.
- **M. LE MAIRE.-** En l'occurrence, ce n'est pas le cas, surtout que nous avons sollicité la population liévinoise par voie de référendum. J'ai dit que ce serait le 1<sup>er</sup> juillet et ce sera le 1<sup>er</sup> juillet.

Les recrutements sont en cours - n'est-ce pas, Madame HAAR?

Je peux vous dire que, à un moment donné, on a eu peur, on s'est demandé si on allait avoir les effectifs. Il se trouve que nous avons eu énormément de demandes. Vous savez que, dans la région des Hauts-de-France, il n'y a pas beaucoup de polices municipales, contrairement aux régions du sud de la France ou dans la région parisienne et énormément de policiers municipaux souhaitent se rapprocher de leur région. Nous avons donc eu énormément de candidatures.

Parallèlement, on a commencé à envoyer en formation les ASVP qui ont souhaité passer en police municipale et deux employés municipaux qui ont été identifiés pour être policiers municipaux, ils entrent en formation

pour six mois. J'en ai d'ailleurs vu une aujourd'hui qui était en survêtement. Je lui ai demandé si cela allait, elle m'a répondu : « oui, mais c'est dur ». Elle m'a dit que la formation était effectivement ardue. C'est une formation qui est menée de main de maître.

Cette police municipale sera donc en activité au 1<sup>er</sup> juillet. Je ne vous dis pas que tous les policiers municipaux seront présents au 1<sup>er</sup> juillet 2018 mais, en tout cas, la grande majorité sera recrutée et présente.

Nous avons d'ailleurs aussi un petit souci concernant les motards. Pour avoir des policiers municipaux motards, il y a des agréments, des formations, etc. et ce n'est pas forcément évident. Dans le recrutement, on en a un qui a tout ce qu'il faut, mais, pour les autres – je crois qu'il en faut trois –, il faudra sans doute envoyer quelques policiers municipaux en formation. Là aussi, cela prend du temps pour être motard dans la police municipale.

En tout cas, tout cela est en route, Monsieur LUDWIKOWSKI. Pas de souci.

Y a-t-il d'autres observations ? (Aucune autre).

Sommes-nous d'accord?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GRABARZ, poursuivez.

### - Marché de fourniture et livraison de chaussures et d'équipements de protection individuelle

**M. GRABARZ**.- Cette troisième délibération concerne la passation d'un marché pour la fourniture et la livraison de chaussures et d'équipements de protection individuelle pour les agents des services de notre ville.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum, mais sans montant maximum, réparti en trois lots :

- un lot n° 1 de 1 000 € HT pour les équipements de protection individuelle concernant surtout l'élagage de nos arbres,
- un lot n° 2 de 5 000 € HT pour les chaussures professionnelles,
- un lot n° 3 de 5 000 € pour des équipements précis, à savoir des gants et des vêtements spécifiques de travaux.

Tout cela se décline à l'identique des précédentes délibérations.

Il nous incombe d'autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure de passation du marché.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRABARZ.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GERMA.

### Marché d'assurances en groupement de commandes avec le Centre communal d'action sociale de Liévin

**Mme GERMA.-** La Ville de Liévin et le CCAS ont recensé des besoins équivalents en matière d'assurances et, à ce titre, une convention de groupement de commandes avait été conclue entre les deux structures.

Il y a eu un appel d'offres ouvert. Des candidats ont remis leurs offres. Il est proposé aux membres du Conseil municipal de retenir les candidats dont vous avez les noms sur le projet de délibération, suivant les quatre lots qui concernaient la Ville et le CCAS.

M. LE MAIRE.- C'est une délibération traditionnelle annuelle.

Sommes-nous d'accord?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

### Acquisition de services d'impression pour les années 2018, 2019 et 2020

**Mme VANCAILLE.-** Cette délibération concerne le projet de lancement d'un accord-cadre à bons de commande selon la réglementation reprise dans le texte, pour les services d'impression et de façonnage et ce, sous trois lots :

- Le premier lot concerne l'impression et le façonnage du magazine municipal avec un montant minimum de commande de 30 000 €.
- Le second lot concerne l'impression et le façonnage de publications et documents divers, avec un montant minimum de commande de 10 000 €.
- Le troisième lot concerne l'impression et le façonnage de supports événementiels avec un montant minimum de commande de 2000 €.

Il n'est pas fixé de montant maximum de commande pour chacun des lots.

Le coût prévisionnel sera limité aux crédits ouverts à cet effet, sachant que le montant prévisionnel est estimé à  $110\ 000 \in par$  an.

La procédure utilisée sera l'appel d'offres ouvert et les crédits nécessaires ont été inscrits aux budgets 2018, 2019 et 2020.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame VANCAILLE.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Sommes-nous d'accord sur cette délibération?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI va nous présenter l'approbation du choix de concessionnaire concernant le centre aquatique Nauticaa à Liévin.

Monsieur JACKOWSKI, je vous félicite parce qu'il n'est pas simple de résumer en quelques minutes des milliers d'heures de travail consacrées à ce dossier. Comme je vous sais synthétique, je pense que vous allez réussir cet exercice.

# - Approbation du choix du concessionnaire du service public concernant le centre aquatique Nauticaa à Liévin

### M. JACKOWSKI.- Je vais tenter d'être clair et synthétique.

Je vous rappelle que, dans sa séance du 15 décembre 2016, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une concession de service public pour l'exploitation du centre Nauticaa à Liévin. Un avis d'appel à candidatures a été publié au bulletin officiel des annonces des marchés publics le 15 janvier 2017 et au journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2017, précisant la date, le début et la fin de la concession.

Je vais vous rappeler de la façon la plus claire possible la procédure.

Premièrement, un appel à candidatures a été publié avec une date limite fixée au 13 février 2017 à 12 heures.

La commission de concession de service public s'est réunie le 28 février 2017 pour l'analyse des candidatures et a dressé la liste des candidats admis à présenter une offre. Ils étaient six : Equalia, Prestalis, UCPA, Récréa, S-Pass, Vert Marine.

Une parenthèse et un petit mot sur la commission de concession de service public. Elle était composée d'élus, de techniciens des différents services de la Ville de Liévin (service technique, service financier, service des marchés publics, service des sports), un véritable travail d'équipe entre les différents services de la Ville.

Un dossier de consultation a été adressé à ces six candidats. La commission s'est de nouveau réunie le 18 avril 2017 à 9 heures 30, a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des offres. Quatre offres furent présentées dans les délais : Récréa, Equalia, Vert Marine, S-Pass.

Après l'analyse des offres, inconvénients et avantages de chaque offre, la commission a retenu les trois candidats : Récréa, Equalia, S-Pass.

Après deux réunions de négociation le 13 juin 2017 et le 11 septembre 2017, il est apparu que la société Equalia présentait la meilleure offre au regard des critères hiérarchisés précisés dans le règlement des consultations et au vu de l'analyse des offres.

Conformément aux dispositions de l'article L-1411-7 du code général des collectivités territoriales, le rapport sur le choix du concessionnaire a été transmis aux membres du Conseil municipal le 26 septembre 2017 afin d'être examiné lors de la séance de ce soir.

Monsieur le Maire, je vous demande de décider de mettre à l'approbation du Conseil municipal le candidat Equalia comme concessionnaire pour la gestion du centre Nauticaa. Dans les conditions du contrat, cette entreprise devrait être la plus à même d'assurer la qualité et la continuité du service public.

### M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Avant de vous céder la parole, mes chers collègues, je voudrais présenter celles et ceux qui ont suivi ce dossier. C'est rare de le faire, mais je leur ai demandé d'être présents parce qu'ils ont fait un « boulot de dingue », cela a nécessité beaucoup de travail et d'engagement de leur part. C'est pourquoi je tenais à les mettre en valeur aujourd'hui :

- Monsieur Laurent POTTIER, le responsable du service des sports,
- Monsieur Laurent DELIERS qui s'occupe de la cellule des marchés publics.
- Monsieur Marc DUFOUR qui est au service espaces publics et qui connaît bien le monde des piscines puisqu'il était auparavant responsable de bassin.
- Monsieur Sébastien HERMARY, qui est dans la cellule bâtiments.
- Monsieur Romuald GALLO, qui est le responsable financier.

Ils ont été accompagnés par deux élus que je voudrais saluer également pour leur engagement :

- Jean-Luc VAN BEVEREN, parce que c'est lui qui a pris ce dossier à bras-le-corps lorsqu'il était encore adjoint des sports et je peux vous dire qu'il a passé de nombreuses soirées sur ce dossier, souvent au détriment de la famille.
- Monsieur JACKOWSKI qui, devenant adjoint aux sports, a repris ce dossier.

Je les mets en valeur parce que cela a été un travail colossal pour l'examen de la délibération d'aujourd'hui et les résultats qui ont été obtenus, colossal aussi pour récupérer le « laxisme » – je crois que l'on peut employer ce terme – dans le suivi du précédent contrat. Ils ont récupéré énormément de choses en prenant en main ce dossier. C'est pourquoi je tenais à les remercier devant vous, mes chers collègues.

Je vous remercie, Messieurs, parce que le travail a été fait et il a surtout été fait de manière remarquable.

Mes chers collègues, je vous écoute sur ce dossier.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

### M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Sur cette proposition du choix de délégataire Nauticaa Equalia, j'étais en train de me demander si c'était une histoire d'amour, un mariage de raison, une liaison cachée, un Pacs ou un divorce à torts partagés.

Nous voilà à choisir un nouveau délégataire et le moins que l'on puisse dire est que cette union qui se termine avec Equalia a été tout sauf un long fleuve tranquille.

Monsieur le Maire, je suis de ceux qui pensent qu'il faut toujours savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va.

D'où vient-on? Au tout début de notre liaison avec la SA Castalie, aujourd'hui communément appelée Equalia, nous nagions dans le bonheur; mais le contrat de mariage avait été si mal rédigé que nous avons vite déchanté. C'est ainsi que, il y a plus de cinq ans, nous nous sommes retrouvés devant un juge qui a donné tort à la société pour de l'argent indûment perçu. Nous pensions en avoir fini, mais c'était sans compter sur les services juridiques de la société qui, de suite, faisaient appel. Depuis, le contentieux demeure et ce, pour − excusez du peu − près de 500 000 €.

Au tout début de notre liaison, nous nagions dans le bonheur avec Equalia : nouveaux équipements, fréquentation la plus forte au nord de Paris pour ce type d'équipement, plages d'ouverture notamment le dimanche, le bain était chaque jour un peu plus bénéfique pour la Ville. Mais c'était sans compter sur le temps qui abîme tant de couples mal mariés et, très vite, cette histoire d'amour prenait l'eau de toutes parts avec un équipement vieillissant et vite désuet, voire obsolescent, des agents désabusés et victimes d'un management qui, parfois, les pousse jusqu'à la grève ; enfin, une maintenance des équipements complètement délaissée qui participe à la dégradation de la maison et du couple.

À ce propos, Monsieur le Maire, je ne résiste pas à vous faire part d'une rencontre pour le moins cocasse avec votre ancien adjoint aux sports croisé dans le pédiluve de l'espace forme début août, lui en costume, moi en maillot de bain et, en réponse à ma mine étonnée, m'avouant qu'il était en train de récupérer quelque 500 000 € de frais d'entretien d'équipements qui, faute de suivi de contrat, n'avait pas été réalisé.

Voilà l'état du couple, Monsieur le Maire : un droit et un accès à l'eau chaude pour le moins aléatoire, des équipements en fin de vie sans espoir de réanimation, des agents désabusés qui voient leurs salaires bloqués quelquefois depuis plus de 13 ans.

Maintenant, où allons-nous ? Vous nous proposez de remettre le couvert avec un contrat de mariage blindé et, au bout, en tablant sur la fidélité des deux époux, le bonheur sans faille d'un couple harmonieux pour le grand bien de la famille Liévin.

Dans votre projet de délibération, nous notons : « La société Equalia est celle qui, dans les conditions du contrat, apparaît comme la meilleure pour assurer la qualité et la continuité du service. » Cela est fort. C'est donc le meilleur conjoint qui va nous offrir qualité et continuité du mariage. Fini les contentieux, fini les graves manquements à l'entretien et aux réparations, fini l'eau froide dans les douches, fini quelquefois le mal-être pour les employés.

Sur ce dernier point, Monsieur le Maire, je relève dans le projet de contrat l'article 11 qui dit : « Le délégataire s'engage à reprendre le personnel affecté au fonctionnement de l'équipement, conformément à l'article... Ces agents doivent bénéficier d'une rémunération au moins égale à celle existant actuellement et bénéficier d'avantages sociaux comparables. » Je me permets de souligner que, pour quelques-uns, cela fait 13 ans qu'ils n'ont pas eu une revalorisation de leur salaire depuis la reprise par Equalia et que, dans cette société, les primes depuis deux ans sont parfois diminuées, voire supprimées.

On lit également dans le même article : « Les agents du délégataire sont tenus de faire preuve, en toutes circonstances, de professionnalisme et d'un comportement exemplaire. Il est rappelé que, par leurs actions, les agents du délégataire engagent l'image de leur société, mais aussi celle de la collectivité en tant que maître d'ouvrage du service délégué. » Le délégataire aussi devrait être tenu de faire preuve d'un comportement et d'un professionnalisme exemplaires.

Au-delà, Monsieur le Maire et chers collègues, je voudrais ici ce soir relever, comme vous, la qualité et l'énorme travail de notre collègue missionné sur ce dossier que j'espère recroiser dans le pédiluve dans les années qui viennent.

Je tiens à souligner le professionnalisme, la conscience professionnelle et la capacité d'écoute de Messieurs DELIERS et POTTIER en charge des marchés publics et des sports. Le déroulement de la procédure de renouvellement du contrat de délégation, de la réception des candidatures à la proposition d'un choix du délégataire, est un énorme travail mené avec brio par les services. Ce contrat est donc un modèle du genre où chaque terme est pesé.

Vous nous proposez ce soir un choix de délégataire qui a fait une offre plus intéressante, à mon sens, sur trois points majeurs : une offre d'animation nettement élargie et très innovante, un investissement de la société dans l'outil très important, un coût pour la collectivité bien plus supportable que maintenant. Je comprends et j'entends tout cela, Monsieur le Maire.

J'ai néanmoins toujours en mémoire le contentieux qui nous oppose à la société ; j'ai toujours en mémoire les villes d'Armentières, du Cateau-Cambrésis et de Caudry qui viennent de rompre leur attache avec Equalia ; j'ai toujours en mémoire la chute des abonnements cette année à l'espace forme et la dégradation des matériels dans cet espace. Enfin, je garde en mémoire, le désabusement complet des agents dans l'établissement, l'absence d'un management digne de ce nom et la concurrence que l'on entretient quelquefois encore entre certains agents à coup de primes pour les uns et rien pour les autres, à coup de cours particuliers pour les uns et rien pour les autres. C'est à tous les niveaux, Monsieur le Maire – il faut le dire ici ce soir, mais vous fréquentez aussi l'établissement –, bassins, accueil, espace forme, entretien, que le mal-être au travail est perceptible dans notre outil.

Par conséquent, pour moi, nous proposer ce soir de repartir avec le même délégataire n'est pas un bon choix. J'espère me tromper ; à vous de me le démontrer. Choisir un autre délégataire aurait représenté un nouveau souffle peut-être pour le personnel, au moins un espoir. Ce soir, ils ne l'auront pas.

Vous l'avez bien compris, en l'état, je ne voterai pas pour le choix de ce délégataire.

Merci de m'avoir écouté, Monsieur le Maire.

### M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Y a-t-il d'autres expressions ? (Pas d'autre demande de prise de parole).

Monsieur LUDWIKOWSKI, j'ai fait tout le contraire de vous. Je ne décide pas de quelque chose qui va engager les finances de la commune et le devenir d'un équipement en fonction d'états d'âme, en fonction de choses qui se sont produites.

Le 15 octobre 2007, étaient présents... toute la liste des conseillers municipaux et adjoints et, Monsieur LUDWIKOWSKI, à l'époque, vous étiez adjoint. Il y a eu quatre votes contraires : Madame GUIDON, Madame HUBERT, Monsieur SCHEENAERTS et Monsieur LACAZE. À l'époque, vous avez voté pour confier la gestion de la piscine municipale à la société Castalie et je faisais aussi partie de ceux qui l'ont voté.

J'aurais aimé, ce jour-là, Monsieur LUDWIKOWSKI, lorsque vous étiez en poste comme adjoint, que vous vous préoccupiez vous aussi autant de ce dossier que vous le faites aujourd'hui. Je pense que cela aurait été salutaire de pouvoir bénéficier de cette expertise que vous nous démontrez par les propos que vous avez tenus. Je pense que, à cette époque, cela nous aurait été utile pour ne pas connaître les mêmes désagréments que nous avons effectivement connus avec la délégation actuelle.

Vous dites que « le contrat de mariage était mal ficelé ». Eh bien oui, Monsieur LUDWIKOWSKI, le contrat de mariage avait été mal ficelé. Je pense que, si certains, comme vous le faites aujourd'hui au travers de votre intervention, nous avaient montré que le contrat de mariage était mal ficelé, nous n'aurions peut-être pas voté ainsi.

Aujourd'hui, vous l'avez précisé, tous les termes de ce contrat sont pesés, tout a été vu dans le moindre détail.

Comme vous l'avez également dit, dans ce contrat, il y a une offre de service qui est largement supérieure à celle qui existe aujourd'hui. Je ne vais citer que quelques points les plus symboliques.

- Les horaires d'ouverture seront augmentés. 7 heures 30 d'ouverture supplémentaire de ce centre nautique, ce n'est pas rien.
- Les scolaires seront désormais accompagnés par un maître-nageur sauveteur, ce qui n'était pas le cas. Lorsqu'un élève ira à la piscine, contrairement à avant, un MNS sera là pour faire l'apprentissage de la natation. C'est révolutionnaire parce que cela n'a jamais été le cas. Je pense que, pour nos scolaires, c'est une chose tout à fait remarquable.

- Nous allons avoir aussi du personnel supplémentaire. Des MNS et du personnel d'encadrement viendront en renfort. J'ai d'ailleurs demandé – et cela a été obtenu – que le directeur régional de la société Equalia soit présent dans les lieux, qu'il ait son bureau dans les lieux.

Monsieur LUDWIKOWSKI, vous décrivez l'équipement. Je le pratique comme vous. À cette heure-ci, je serais comme vous en train de mettre mon maillot de bain pour partir à 20 heures 15 faire une heure et demie de natation avec mes camarades du triathlon de Liévin – je ne le ferai pas ce soir puisque je suis en Conseil municipal. Je connais donc bien cet équipement.

Vous décrivez un état de personnel qui, franchement, n'est pas du tout celui que je connais. De plus, suite au départ de quelques personnes qui ne mettaient pas forcément la meilleure ambiance dans l'équipement, je peux vous dire que, aujourd'hui, tout se passe correctement et que l'ambiance est tout à fait normale. Les conditions de travail du personnel sont tout à fait normales et elles ne feront que s'améliorer avec l'offre qui est présentée aujourd'hui par Equalia.

Vous parliez du centre de remise en forme. Tous les appareils vont être changés. Ce n'est pas nous qui payons, c'est la société Equalia qui arrive et qui remplace tous les appareils de musculation, les vélos, les RPM, etc.

Il y a également toute une série d'activités supplémentaires nouvelles, comme le Jump – une activité à la mode, m'a-t-on dit. Tout cela va être mis en forme, c'est dire qu'ils s'adaptent à la demande de la population. Le toboggan va être rénové, on va y mettre de la musique et des LED. Je pense que, là aussi, cela plaira beaucoup aux gamins qui utilisent cela.

Bref! Je peux vous assurer que l'offre présentée aujourd'hui par Equalia par rapport à celle présentée par S-Pass n'a rien à voir et est largement supérieure, d'une part, à l'offre du concurrent S-Pass et, d'autre part, à ce que nous connaissons jusqu'à aujourd'hui.

Ce que nous connaissons aujourd'hui vient du précédent contrat qui avait effectivement été très mal ficelé. Si nous sommes dans des procédures de contentieux, c'est justement parce que ce contrat a été mal ficelé. Aujourd'hui, il a été ficelé d'une tout autre manière.

Nos employés vont continuer de se réunir. En effet, il ne s'agit pas qu'ils arrêtent ce qu'ils ont fait, il faut continuer. Une délégation de service public se suit, Monsieur LUDWIKOWSKI. Ce n'est pas parce qu'on a confié un contrat à quelqu'un que l'on peut se dire qu'on est tranquille. Cela se suit tous les jours. Pour cela, on aura un logiciel qui permettra de vérifier à distance que tous les paramètres qui sont dans ce contrat sont respectés.

Il y aura des visites impromptues de nos agents pour vérifier que le personnel identifié dans le contrat est bien présent sur les lieux, que l'entretien est fait comme cela est écrit dans le contrat. Si vous avez bien lu le contrat, vous avez vu que de multiples pénalités sont prévues, on a prévu toutes les situations possibles. Je peux vous dire que, cette fois-ci, on ne nous la fera pas deux fois.

Par contre, Monsieur LUDWIKOWSKI, je dois me prononcer sur un candidat et sur une offre. Je ne le fais pas en fonction de choses qui se sont déroulées dans le passé, qui sont malheureuses, qui n'auraient pas dû se produire si nous avions été vigilants dans la rédaction de ce contrat et surtout dans son exécution.

Si le contrat n'est pas bien exécuté, toutes les procédures contentieuses peuvent être engagées et les pénalités seront mises en œuvre.

Je fais confiance à la société Equalia qui a perdu des contrats, mais qui en a gagné par ailleurs aussi. C'est le monde des centres nautiques ; on gagne des contrats, on en perd ; parfois, c'est plus ; parfois, c'est moins. Je peux vous dire que Equalia, pas plus que Vert Marine, Récréa ou d'autres sociétés qui exploitent des centres nautiques, n'en perd pas plus qu'il n'en gagne. Celui qui en perd beaucoup est plutôt Vert Marine, mais ils sont embarqués dans tellement de contrats foireux qu'ils en perdent beaucoup.

Je fais donc confiance à une offre qui, en plus, sur le plan financier, est particulièrement intéressante pour la collectivité.

Equalia table sur une fréquentation de 500 000. Ils prennent des risques, mais ce sont eux qui prennent les risques. Cela veut dire qu'ils ont confiance dans le potentiel de l'outil. Pour annoncer 500 011 utilisateurs,

quand S-Pass en proposait 400 000, c'est qu'ils ont confiance et qu'ils veulent que cela marche. Ils ont tout intérêt à ce que cela marche.

Sur le plan financier, l'offre d'Equalia se situe à 413 983 € par an, alors que l'offre de S-Pass se trouve à 546 620 €. Il y a quand même 130 000 € de différence, pour une offre de service qui est supérieure du côté d'Equalia. Quand je vois cela, le calcul est vite fait pour moi. Je pense aux concitoyens liévinois, je pense à l'utilisateur liévinois, je fais fi de ce passé un peu tumultueux avec la société Equalia dans le cadre du précédent contrat et je me projette dans l'avenir.

J'ai rencontré Madame DE ROCHECHOUART, la directrice générale de la société Equalia, et je lui ai dit que, dans le cadre de l'exécution de ce contrat, tous ces employés qui ont fait un travail formidable seront d'une vigilance extrême. Je l'ai avertie d'entrée de jeu. Elle m'a dit : « Monsieur le Maire, c'est ce que nous demandons, car, effectivement, lorsqu'un vrai partenariat s'établit avec une collectivité qui confie la gestion d'un équipement, c'est là que nous sommes meilleurs ». Elle est donc demandeur de cette vigilance.

Peut-être le premier mariage n'a-t-il pas été réussi, mais, parfois, une deuxième chance est accordée. Peutêtre le second mariage sera-t-il réussi ; en tout cas, je l'espère.

Je précise que la durée du contrat est beaucoup plus courte. Nous ne sommes plus sur une durée de dix ans, mais sur une durée de cinq ans. Je vous indique déjà que toutes les économies qui seront faites seront provisionnées. Il faut toujours penser à l'avenir, il faut toujours se mettre au goût du jour et faire en sorte qu'un équipement ne vieillisse pas et reste toujours à la pointe du progrès. D'ici deux à trois ans, nous vous ferons des propositions d'extension – nous y avons déjà travaillé – de ce centre Nauticaa. Lorsque je vous ferai ces propositions, que j'ai déjà présentées à un certain nombre de spécialistes des centres nautiques de France, et lorsque ces extensions seront faites, nous posséderons sans doute le plus beau centre nautique au nord de Paris.

Vous auriez pu préciser aussi une chose, Monsieur LUDWIKOWSKI – personne ne le dit ici, personne ne le voit comme si c'était une évidence –, il n'y a aucune augmentation de tarifs. Depuis qu'il y a une délégation de service public sur ce centre nautique, il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs d'entrée à Nauticaa. Madame DE ROCHECHOUART me le disait, c'est unique en France qu'il n'y ait pas eu d'augmentation de tarif des entrées piscines dans un centre comme celui-là. Je le souligne aujourd'hui parce que je souhaite aussi que cet équipement reste un équipement populaire et de qualité. C'est ce que nous proposons aux Liévinoises et Liévinois.

Je pense que c'est la fierté et l'honneur de cette Ville de Liévin de pouvoir offrir cette qualité de service à notre population et plus largement, parce que, pour aller à Nauticaa, on vient de partout et, à mon avis, ce sera encore plus le cas. Quand je vois ce qui se passe autour dans d'autres centres nautiques, je me dis que nous avons bien raison à chaque fois de nous projeter vers l'avenir, de nous dire que ce que l'on a est bien, mais qu'il faut veiller à ce que cela reste bien et même mieux. C'est pourquoi je vous proposerai une évolution de ce centre nautique. En effet, quand on ne fait plus rien dans un bâtiment, il périclite, il devient très difficile d'en trouver son usage, il devient difficile à entretenir et, parfois, on est obligé de l'abandonner. C'est ce que je ne veux pas et c'est pourquoi, sur ce centre nautique, nous aurons toujours quelque part une vision d'avenir pour qu'il reste l'un des plus beaux centres nautiques au nord de Paris.

Monsieur DERNONCOURT.

**M. DERNONCOURT.-** Monsieur le Maire, vous venez de donner beaucoup d'explications qui, je pense, vont permettre à notre ami LUDWIKOWSKI de lever ses inquiétudes.

Ceci étant, j'ai pour habitude d'assumer les responsabilités qui sont les miennes et je ne souhaite pas qu'on incrimine uniquement Monsieur LUDWIKOWSKI sur la façon dont le contrat a été rédigé il y a quelques années. Moi aussi, j'étais dans cette équipe municipale.

M. LE MAIRE.- Moi aussi, je l'ai dit.

**M. DERNONCOURT.-** Même à la commission d'appel d'offres, nous n'avons pas vu suffisamment les choses. Je reconnais aujourd'hui que nous n'avions pas les compétences suffisantes pour mesurer toute la difficulté d'un tel contrat. Pour avoir suivi, cette fois-ci, la préparation de ce dossier avec nos services et avec le bureau d'études qui a travaillé sur ce projet, je dois dire que nous avons appris beaucoup de choses,

ce qui nous a permis d'avoir un dossier bien ficelé qui nous permet aujourd'hui d'appréhender l'avenir avec Equalia dans des conditions nettement plus raisonnables.

Cela dit, la responsabilité nous incombe. Nous portons la responsabilité collectivement de ce qui s'est passé il y a quelques années. Je tenais à le souligner parce que je ne voudrais pas qu'il y ait ambiguïté. Vous avez cité Monsieur LUDWIKOWSKI, mais je crois que nous étions tous dans cette même démarche.

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas dit cela, puisque je me suis tout de suite associé à ce Conseil municipal, j'ai dit que j'étais présent et que j'avais voté comme vous. Nous avons voté et nous avons fait preuve d'un peu de laxisme, nous n'avons pas regardé les choses d'assez près. Effectivement, nous n'avions pas ce niveau d'expertise qui a pu nous être apporté par cette équipe. Nous avons été un peu défaillants, j'en suis tout à fait conscient.

Cela dit, nous n'allons quand même pas non plus nous auto-flageller. Je dois préciser que, pendant toutes ces années, le centre Nauticaa a quand même parfaitement fonctionné et il est déjà aujourd'hui l'un des plus grands centres nautiques des Hauts-de-France. Il fait référence dans le monde nautique. Il ne faut pas non plus noircir le tableau à l'extrême, mais il fait vrai que nous aurions pu être à l'époque bien meilleurs.

Je pense que, aujourd'hui, nous sommes bons. C'est rare que je dise cela, mais j'ai la certitude que, sur ce dossier-là, sur cette nouvelle délégation de service public, nous avons été bons dans le travail qu'il était nécessaire de mener en amont. Si nous prenons aujourd'hui cette décision, nous la prenons avec tous les éléments de connaissance à notre disposition.

M. DERNONCOURT.- Et nous avons su nous entourer des bonnes compétences.

#### M. LE MAIRE. - Tout à fait.

Je vous signale que, sur l'ensemble de ce contrat par rapport à l'ancien, sur les cinq années de ce contrat qui, je l'espère, va être voté par cette assemblée, nous ferons une économie totale de 1 928 085 €. C'est la somme que je vais provisionner de manière à nous permettre ensuite d'entreprendre des travaux d'extension de ce centre nautique, de compléter les bassins qui méritent de l'être et d'apporter de nouvelles activités. Cela nous permettra d'autofinancer une grande partie de ces travaux de manière à avoir beaucoup moins recours à l'emprunt. C'est ce que l'on appelle de la bonne gestion.

Mes chers amis, y a-t-il d'autres observations ? (Aucune autre).

Je vais donc mettre au vote cette délibération qui confie à la société Equalia pour les cinq prochaines années (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022) la délégation du centre Nauticaa de Liévin.

Qui est contre ? (Ecologie et Citoyenneté).

Qui s'abstient ? (Personne).

J'en déduis que le reste de l'assemblée vote favorablement pour que la société Equalia puisse gérer Nauticaa pour les cinq prochaines années.

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin une ville d'avenir, Les Patriotes et Monsieur FRUCHART ; Ecologie et Citoyenneté ayant voté contre.)

Je vous en remercie et je suis persuadé que vous faites le bon choix.

Une nouvelle fois, merci à toute notre équipe. Vous savez que les responsabilités pèsent sur vos épaules.

Monsieur MACQUART, pour la délibération suivante.

 Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Liévin et le CCAS de Liévin pour les travaux de maintenance et d'installation des systèmes de surveillance et des moyens d'information aux publics

**M. MACQUART.-** Après ces explications sur le centre Nauticaa, cela va nous permettre de sortir la tête de l'eau et de retrouver la terre ferme.

Compte tenu d'un besoin commun entre la Ville de Liévin et le CCAS portant sur les travaux de maintenance et d'installation des systèmes de surveillance et des moyens d'information aux publics, il a été décidé la création d'un groupement de commandes.

Ce groupement de commandes sera coordonné par la Ville de Liévin et sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification du marché public. Il convient donc de définir ces modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes dans le cadre d'une convention constitutive.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Sommes-nous d'accord?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

# - Travaux de maintenance et d'installation des systèmes de surveillance et des moyens d'information aux publics

**M. MACQUART.-** Dans la continuité, la Ville de Liévin et le Centre communal d'action sociale de Liévin souhaitent lancer un marché de travaux de maintenance et d'installation des systèmes de surveillance et des moyens d'information aux publics.

Les travaux à réaliser sont des travaux préliminaires d'entretien préventif et curatif pour la vidéosurveillance, les alarmes anti-intrusion, les contrôles aux accès, ainsi que les divers moyens d'information aux publics.

Quelle est la procédure envisagée ? Un accord-cadre à bons de commande sera passé sans montant minimum et maximum sur appel d'offres ouvert en application du code des marchés publics pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018. Il pourra être reconduit de manière expresse deux fois 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018.

Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

# - Constitution d'un groupement de commandes de maintenance des équipements bureautiques, copieurs multifonctions et imprimantes

**Mme VANCAILLE.-** Deux délibérations, l'une pour la création d'un groupement de commandes et l'autre pour le marché, font suite à un besoin commun entre la Ville et le CCAS portant sur la maintenance des équipements bureautiques, copieurs multifonctions et imprimantes.

Un groupement de commandes coordonné par la Ville de Liévin sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs, à la signature et à la notification des marchés dans le respect des dispositions réglementaires. La commission d'appel d'offres du coordonnateur sera compétente et, après notification du marché public, chaque membre du groupement de commandes s'assurera de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

### M. LE MAIRE.- Merci, Madame VANCAILLE.

Pas d'observations ? (Aucune).

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

# - Marché de maintenance des équipements bureautiques, copieurs multifonctions et imprimantes

Mme VANCAILLE.- Suite à la validation de ce principe de groupement, il sera procédé au lancement du marché qui sera un marché de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ou, au plus tard, à sa date de notification pour se terminer le 31 décembre. Le marché est reconductible deux fois un an de manière expresse, soit une durée maximale de 36 mois, pour un coût prévisionnel estimé à 70 000 € par an et dont les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018. La procédure utilisée sera un appel d'offres ouvert, un accord-cadre et un marché à bons de commande d'un montant minimum de 5 000 € et maximum de 90 000 €.

### M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

### V. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME

### - Liévin : Chemin d'Aix - Acquisition de terrains appartenant à l'indivision BAILLIET

**M. MACQUART.-** Il y a nécessité pour la Commune de créer un trottoir sur le chemin d'Aix dans la mesure où cette voirie est empruntée plusieurs fois par jour par les élèves fréquentant le collège Pierre et Marie Curie situé rue Emile Zola.

Par conséquent, il a été négocié avec Monsieur Thierry BAILLIET, propriétaire des différentes parcelles nécessaires, l'acquisition d'une bande de terrain de 3 mètres de large sur toute la longueur du chemin d'Aix, soit une emprise globale d'environ 1 800 m² sous réserve d'arpentage.

L'indivision BAILLIET serait d'accord pour céder sur la base de 10 € le m², indemnités d'éviction comprises, tous frais à la charge de la Commune. Le montant global de cette acquisition est inférieur au seuil de saisine obligatoire du service France Domaine.

Il est donc proposé au Conseil municipal l'acquisition sur cette base.

### M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Je voudrais remercier particulièrement Monsieur Yvon LEJEUNE, c'est d'ailleurs lui qui aurait dû présenter cette délibération parce que nous la lui devons.

C'est un dossier assez lointain, c'est une demande qui avait été exprimée en conseil de quartier. Or, nous n'arrivions pas à obtenir un accord avec les deux agriculteurs en question. Un jour – peut-être Yvon avait-il été ramassé les betteraves avec Monsieur BAILLIET... –, Yvon me demande s'il peut s'en occuper, ce que j'ai accepté, tout en me disant qu'il s'attaquait à du lourd. En effet, on sait que, avec les agriculteurs, quand il s'agit de céder des terrains, ce n'est pas facile. Et puis, j'ai été plus que surpris car, 15 jours ou trois semaines après, il est revenu me voir en me disant que c'était réglé. Il avait effectivement réglé la question. Cela a pris un peu plus de temps par ailleurs parce qu'il a fallu négocier un peu le prix, mais cela n'a pas été une négociation excessive. Yvon a donc réglé cela de main de maître, avec beaucoup d'efficacité et rapidement. Je l'en remercie, surtout pour tous les enfants et les parents des collégiens de Marie Curie parce que ce chemin d'Aix était particulièrement dangereux, surtout l'hiver quand il faisait noir.

Vous aurez donc, outre un trottoir, également de l'éclairage public et nos collégiens seront en sécurité lorsqu'ils rejoindront le collège Curie. On peut remercier Yvon LEJEUNE de s'être occupé de ce dossier. Normalement, si j'ai bon souvenir, les trottoirs doivent être réalisés dans le courant du premier trimestre 2018

- M. DESPREZ.- Tout à fait.
- M. LE MAIRE.- Monsieur LEJEUNE, merci de cette efficacité. J'aimerais connaître votre secret.
- **M. LEJEUNE.-** Monsieur le Maire, c'est trop d'éloge. Je suis simplement un adjoint au service de la municipalité. Franchement, il y avait là un travail important à faire auprès des agriculteurs. Parler et discuter avec un agriculteur n'est pas toujours facile parce que, pour lui, un mètre carré est un mètre carré et il se fiche du reste. En tout cas, je l'ai fait avec plaisir et je suis content d'avoir réussi en particulier pour les enfants.
- M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

- Avion/Liévin: rue du Percot Acquisition à titre gratuit d'un terrain en nature de places de stationnement appartenant au Syndicat intercommunal pour l'aménagement et le développement de la Vallée de la Souchez
- **M. GOGUILLON.-** Monsieur le Maire, le terrain concerné est d'une superficie de 551 m² sous réserve d'arpentage, à prendre dans les parcelles BM 89p sur la commune d'Avion et BP n° 10p sur la commune de Liévin.

Monsieur le Maire propose de reprendre cet aménagement en procédant à l'acquisition à titre gratuit, les frais de notaire étant à la charge de la Commune.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

- Liévin : rue Carnot Cession par la Commune à M. Denis WALLEZ et Mme Martine DELAHAYE
- **M. MACQUART.-** Il a été décidé le déclassement de la partie de trottoir intégré dans la propriété de Monsieur Denis WALLEZ et de Madame Martine DELAHAYE 43 rue Carnot, pour une superficie de 12 m². Sur proposition de Maître Donat BERNARD, Monsieur WALLEZ et Madame DELAHAYE ont fait part de leur accord pour l'acquisition de cette partie de terrain.

Le service de France Domaine a fixé la valeur vénale du terrain au prix de 480 €, TVA en sus. Monsieur WALLEZ et Madame DELAHAYE ont donné leur accord en vue de ce rachat.

M. LE MAIRE.- Pas de souci ? Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART, poursuivez

- Liévin : rues Raspail et Renan - Cession par la Commune à Pas-de-Calais Habitat

M. MACQUART.- Il a été proposé à Pas-de-Calais Habitat la vente des parcelles en nature de voiries constituant l'accès et la desserte privative de la résidence Pierre Bérégovoy, situées à l'angle des rues Raspail et Renan, pour une superficie globale de 487 m². Pas-de-Calais Habitat a fait part de son accord pour l'acquisition de ces parcelles. Le service de France Domaine a fixé la valeur des terrains au prix de 75 € hors taxe.

Monsieur le Maire propose la cession de ces parcelles à Pas-de-Calais Habitat.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

### - Liévin : Résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune de lots à bâtir

**M. MACQUART.-** Il a été acté la commercialisation des lots à bâtir de la résidence du Grand Siècle à Liévin. Il a donc été porté à la connaissance du Conseil municipal l'identification des lots à vendre et leur prix en mentionnant l'estimation du service France Domaine du 15 mars 2016.

La démarche de vente a été détaillée en précisant que, préalablement à la régularisation des actes authentiques, des promesses de vente seraient signées avec versement d'un acompte représentant 2 % du prix de vente. De même, il a été arrêté le versement à la signature des actes de vente d'une somme forfaitaire de 1 500 €, caution qui sera activée en cas de dégradation des équipements publics lors des travaux de construction par les acquéreurs des lots.

À ce jour, cinq nouvelles réservations ont été adressées. Vous avez dans le tableau les numéros de lot, les superficies, etc.

Ces ventes seront assorties de deux conditions suspensives : l'obtention du permis de construire et du financement nécessaire à l'opération.

**M. LE MAIRE.-** Si vous avez envie de construire, dépêchez-vous, il n'y aura bientôt plus de terrains. Je rappelle le scepticisme de cette assemblée lorsque je vous ai annoncé qu'on allait s'occuper de cela, certains n'y ont pas cru. Or, nous avons quasiment tout vendu, déjà 61.

Je vois mon collègue conseiller départemental à Grenay. Si vous voulez venir à Liévin – je vois que vous vous intéressez à Liévin –, dépêchez-vous d'acheter un terrain ! Il n'en reste que 22 au Grand Siècle et cinq à La Sablière que l'on va évoquer tout à l'heure.

Cela marche très bien. Je voudrais vous signaler que, depuis le début, nous en avons vendu 61 et que, pour l'instant, nous avons un montant de recettes cumulées de 3 285 000 €.

C'est une belle réussite que l'on doit à une de nos employés, Véronique LAGACHE, et elle continue. Commercialiser des terrains n'était pas forcément son boulot. Il en reste donc 27. Dans six mois, Véronique LAGACHE n'a plus de boulot. Il va falloir recommercialiser des terrains. Je pense que, dans six mois, il n'y en a plus un disponible. Félicitations.

Liévin continue d'attirer et tant mieux. Quand on vient construire sa maison à Liévin, cela veut dire qu'on a envie d'y venir et qu'on a confiance dans Liévin. J'en suis particulièrement heureux.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec La Sablière, où il en reste cinq.

### Liévin : Résidence La Sablière - Cession par la Commune de lots à bâtir

**M. MACQUART.-** Ce sont exactement les mêmes caractéristiques et conditions de vente que pour la Résidence du Grand Siècle.

Là, il s'agit d'une parcelle, une nouvelle réservation de 560 m² à Monsieur HAFOUD et Mademoiselle BECU pour 53 000 €.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur cette délibération?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

### Liévin : Rue Emile Zola - Déclassement d'une emprise

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit du déclassement d'une emprise rue Emile Zola.

Nous passons ce dossier maintenant, parce qu'un aménageur a déposé début août un permis pour un lotissement de 12 parcelles à usage d'habitation rue Emile Zola. Dans le périmètre du futur lotissement, est repris un délaissé, un terrain dont on n'a pas l'usage, qui appartient à la Commune, anciennement à usage de fossé. Il est d'une superficie de 459 m² sous réserve d'arpentage.

Cette emprise n'étant affectée ni à l'usage direct du public, ni à un service public, il vous est proposé de constater sa désaffection et de procéder à son déclassement en vue de sa vente ultérieure dans le cadre du lotissement.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Vous avez le plan dudit délaissé dans le dossier annexe.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Pas de soucis ? Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

### Liévin : Logement 60 rue Dupuy de Lôme - Changement d'usage

**M. DARRAS.-** Il s'agit d'un changement d'usage pour un logement sis au 60 rue Dupuy de Lôme. La validation de la Ville est requise pour ce changement d'usage.

Il s'agit de pouvoir le transférer à l'association Recherche et Action Sociales qui souhaite regrouper ses deux sites actuels, cité Léon Blum et rue Dupuy de Lôme, en un seul. Vous avez le courrier de demande du président de l'association. Cette association intervient dans le domaine de la prévention auprès des jeunes.

M. LE MAIRE.- Pas de problèmes sur cette délibération ? Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS toujours, pour la délibération suivante.

**M. DARRAS.-** Si vous m'y autorisez, Monsieur le Maire, je présenterai les deux délibérations suivantes qui sont étroitement intriquées. Néanmoins, le Conseil municipal pourra voter en deux fois.

M. LE MAIRE.- On vous y autorise.

Liévin : rue du Chevalier de la Barre - Aménagement de l'amorce du giratoire Sainte Barbe - Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux

 Liévin : aménagement rue du Chevalier de la Barre - Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'effacement des réseaux électriques et éclairage public

**M. DARRAS.-** Il s'agit de la poursuite des aménagements rue du Chevalier de la Barre et rue Silas Goulet dans le cadre de la CPA de l'An 2000.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer deux conventions, l'une avec le Département et l'autre avec la Fédération départementale de l'électricité, afin de désigner notre commune comme maître d'ouvrage unique des travaux d'élargissement de la rue du Chevalier de la Barre jusqu'au garage Cappart.

Il est précisé que la Fédération départementale de l'électricité subventionne des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et que le Département contribue à hauteur de 60 000 € au titre des aménagements viaires et paysagers.

Les deux projets de convention sont joints à la délibération.

**M. LE MAIRE.-** C'est un début d'élargissement de cette rue du Chevalier de la Barre. Cela a déjà été dit dans ce Conseil municipal, nous sommes actuellement bloqués par la propriété de Monsieur CAPPART. Les discussions et négociations sont toujours engagées, notamment avec Territoires 62 qui exerce cette compétence puisque nous sommes dans le cadre d'une CPA, mais, pour l'instant, Monsieur CAPPART n'est toujours pas disposé à vendre son bien. De ce fait, on élargit sur un tiers de rue et les deux autres tiers seront faits plus tard.

La propriété de Monsieur CAPPART est le dernier obstacle pour faire tout l'élargissement, mais nous allons respecter la décision de Monsieur CAPPART qui est une personne d'un certain âge et nous n'allons pas y aller par la force, ce n'est pas le style de la maison. J'espère que nous y arriverons par la persuasion et avec le temps. Monsieur CAPPART est déjà dans de meilleures dispositions, je pense que nous allons y arriver. Je pense que lui-même prend conscience de la nécessité de cet élargissement, y compris pour son activité.

Sommes-nous d'accord?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

## Liévin : 17 rue Michelet - Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine privé communal

M. MACQUART.- Il s'agit de l'incorporation d'un bien sans maître.

Les biens sans maître se définissent comme des biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu ou dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de 30 ans sans héritier ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession.

La Ville est donc confrontée à la présence de ce domaine. Elle peut faire usage de son droit de dévolution sur un bien situé à Liévin, rue Michelet. En effet, le bien visé est un terrain composé d'un immeuble menaçant ruine pour une surface de 250 m² appartenant à Madame THOPART Emilia, décédée le 1<sup>er</sup> juillet 1982. Ce bien dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de 30 ans peut être considéré comme un bien sans maître et peut par conséquent être appréhendé de plein droit par la Ville de Liévin.

Ce terrain a été évalué par France Domaine à 11 000 €.

**M. LE MAIRE.-** Qu'allons-nous faire de ce bien ? Nous allons le raser. Cela fait longtemps que nous avons envie qu'il soit rasé, mais nous ne pouvions pas le faire. En effet, le droit de propriété en France est sacré et, quand on engage des procédures pour déclasser des choses comme cela, je peux vous assurer que cela dure des années et des années.

Je me souviens que, à l'intérieur de cette maison, poussaient des végétaux, tellement elle était dégradée. Cela dit, les procédures doivent être suivies. Avant de pouvoir déposséder même une personne qui n'existe plus, c'est extrêmement long. Nous y sommes enfin arrivés et je pense que le voisin va être particulièrement heureux de cela.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, parlez-nous de la Tranchée de Calonne et de la Belle femme.

**M. DARRAS.-** Une fois n'est pas coutume, Monsieur le Maire, dans les deux cas, il s'agit d'aborder les comptes rendus au concédant – c'est une procédure habituelle –, mais pour les années 2015 et 2016.

Pour la bonne compréhension, je présenterai 2015 et 2016.

# VI. COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ AU CONCÉDANT (CRAC)

- Aménagement du secteur dit de « La Tranchée de Calonne » Approbation du CRAC au 31.12.2015
- Aménagement du secteur dit de « La Tranchée de Calonne » Approbation du CRAC au 31.12.2016

**M. DARRAS.-** Il s'agit des bilans annuels 2015 et 2016 de Territoires 62 dans le cadre de la concession publique d'aménagement.

Une participation de la commune de 730 947 € a été payée en 2015. Aucune participation en 2016. Je dois signaler à cet égard qu'une délibération a été remise sur table, car il y avait une erreur dans la délibération remise dans votre dossier.

Dans le cadre du lancement anticipé d'un premier programme de 22 logements Pas-de-Calais Habitat, chemin de Bully, une participation de 237 485 € sera payée en 2017, ce qui soldera la participation de notre Ville à cette concession publique d'aménagement, le reste étant à la charge de l'aménageur.

Pour information, Territoires 62 travaille actuellement le plan-masse, notamment en lien avec le programme ANRU sur le Vent de Bise et va relancer par tranches successives cette CPA.

Ainsi, dès 2018, une première tranche de 26 lots libres de constructeurs sera engagée en commercialisation.

À plus long terme, ce sont 45 hectares qui seront aménagés pour créer plusieurs centaines de logements dans le cadre de cette CPA qui concourt donc à la stratégie de diversification résidentielle de la ville de Liévin.

M. LE MAIRE.- Monsieur DARRAS, pour ces explications.

Y a-t-il des observations?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

## M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Il faudrait rappeler au concédant que ce sont des rapports qu'il doit nous faire annuellement. Voir le rapport 2015 en octobre 2017, cela fait un peu tard. Il faudrait donc lui rappeler ses obligations s'il a d'autres concessions sur le territoire.

Merci.

- **M. KUZNIAK**.- Ce n'est pas faute de leur rappeler.
- **M. LE MAIRE.-** Comme le dit Monsieur le Directeur général des services, ce n'est pas faute de l'avoir rappelé à Territoires 62.

Je dois vous dire que Territoires 62 a connu des difficultés certaines, une période un peu difficile. Monsieur Michel DENEUX a repris la direction de cette société; il a fait toutes ses armes dans cette société, il a démarré de tout en bas et, aujourd'hui, il en est le directeur général. J'observe que, depuis qu'il est directeur général de Territoires 62, les rapports sont à l'heure, les informations sont données et, surtout, le dynamisme est retrouvé chez cet opérateur Territoires 62 qui, pour la première fois depuis bien longtemps,

va dégager un bénéfice. Je peux vous dire que ce résultat est tout à fait remarquable vu toutes les annuités d'emprunt qu'ils ont à rembourser aux partenaires bancaires qui les ont soutenus pendant des années.

Aujourd'hui, Territoires 62 a du travail, il fonctionne bien, il est au service des collectivités, c'est redevenu un véritable outil au service des collectivités territoriales. Désormais, quand on parle de Territoires 62, on en parle en bien alors que, pendant un temps, ce n'était pas forcément le cas. Je salue donc le travail qui a été entrepris chez cet opérateur. J'ai totale confiance en lui, totale confiance en particulier en son directeur et en ses équipes.

Je le vois notamment sur ce dossier. En effet, dans le cadre du dossier ANRU du Vent de Bise, nous devons commencer à libérer les premières barres. Trois barres doivent être libérées, c'est au total 88 familles qui doivent être relogées, 28 ou 29 l'ont déjà été. Cela se fait à un rythme assez lent, mais cela se fait sûrement. Il faut bien pouvoir les reloger, c'est-à-dire qu'il faut aussi reconstruire. Une première opération 22 logements va être engagée avec Pas-de-Calais Habitat, des lots libres vont être proposés parce que je souhaite aussi que, dans ce nouveau quartier, il y ait une diversité d'habitats. Je ne veux plus d'habitat monolithique, je veux qu'il y ait une composition diverse qui reflète l'image de cette ville.

On a cette chance d'avoir cette CPA de la Tranchée de Calonne. Vous avez cité le chiffre, Monsieur DARRAS ; je pense que personne ne se rend compte, mais, 45 hectares, c'est gigantesque. Je le dis toujours, la chance de la ville de Liévin, contrairement à d'autres villes minières, est qu'il y a encore de l'espace.

Comme, au Vent de Bise, je ne souhaite pas que l'on reconstruise en vertical, parce que, dans les quartiers, on veut tout sauf du vertical, c'est-à-dire de l'appartement, on veut de la maison, on a cette chance de disposer de terrains à proximité dans le cadre de cette CPA et on aura donc la chance, dans le cadre de l'étude urbaine qui va être menée, d'offrir la possibilité aux gens de vivre dans ce qu'ils souhaitent, c'est-à-dire de la maison individuelle avec un petit terrain. C'est ainsi que l'on apprécie de vivre ici, on aime peu le logement collectif. C'est dans les gènes de cette population du bassin minier qui a toujours été habituée au logement individuel ; les corons étaient des logements individuels avec un petit jardin. On est habitué à cela culturellement. Quand je vais voir des personnes qui sont demandeurs de logement, elles me disent à 85 % : « Monsieur le Maire, je veux un petit logement individuel et un petit terrain » ; on ne me demande pas des grandes maisons, mais un petit logement individuel.

On a donc cette chance dans le cadre de cette CPA de la Tranchée de Calonne de pouvoir s'étendre et de pouvoir offrir cela. Cette possibilité va être étudiée dans l'étude urbaine qui est actuellement menée dans le cadre du dossier ANRU du Vent de Bise.

Avec 45 hectares, je peux vous dire que ce sont des centaines et des centaines de logements qui, à terme, permettront d'agrandir de nouveau Liévin et d'offrir la possibilité à beaucoup de personnes de venir s'y implanter.

Y a-t-il d'autres demandes d'explication ? (Aucune autre).

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- Aménagement du secteur dit de « La Belle Femme » Approbation du CRAC au 31.12.2015
- Aménagement du secteur dit de « La Belle Femme » Approbation du CRAC au 31.12.2016

M. DARRAS.- Même chose, mais, cette fois, pour l'aménagement du secteur dit de La Belle Femme.

Il s'agit des bilans annuels 2015 et 2016 de Territoires 62 dans le cadre de la concession publique d'aménagement La Belle Femme.

Aucune participation n'est demandée à la Ville pour ces deux années. Je précise également que, comme pour La Tranchée de Calonne, il s'agit d'une CPA dont les pertes éventuelles sont à la charge de l'aménageur.

Il est à noter également que Territoires 62 relance cette opération La Belle Femme avec une nouvelle réflexion sur le plan-masse, étude d'impact, dossiers sur l'eau et diagnostic archéologique, avec pour objectif une viabilisation des premiers terrains fin 2018. L'objectif est de réaliser un programme mixte ; pour la première phase opérationnelle, 50 logements individuels, 20 logements intermédiaires, 50 logements collectifs sociaux et 50 lots libres de constructeur.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations sur ce CRAC ? (Aucune).

Est-il validé?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons à l'énergie, Monsieur MACQUART.

### VII. ÉNERGIE

 Marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments - Avenant n° 6

**M. MACQUART.-** Monsieur le Maire, via un contrat de chauffage, la société Dalkia exploite les installations de chauffage dans 70 bâtiments communaux.

Aujourd'hui, deux écoles viennent se greffer sur ce contrat : le groupe scolaire Jean Jaurès où on a remplacé la chaudière fuel, et l'école Condorcet toute neuve qu'il faut prendre en compte, sachant que le chauffage au gaz naturel vient en complément de la chaudière bois.

L'ensemble de l'avenant n° 6 depuis le contrat de base 2012 amène une moins-value de 9 121 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI. Faites attention, parce que Monsieur LUDWIKOWSKI ne veut plus voir d'argent remonter.

#### VII. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Politique de la Ville - Développement territorial - Enveloppe Politique de la Ville

**Mme GACI.-** Si Monsieur LUDWIKOWSKI ne veut plus voir d'argent remonter, il faut qu'il fasse remonter à ses collègues des services de l'État que les modes d'attribution et d'affectation des crédits sont de plus en plus catastrophiques et n'incitent absolument pas les porteurs de projets associatifs à déposer à ce titre. Dans cette mesure, nous ne sommes pas là pour jouer avec l'argent, qu'il soit de l'État ou de la collectivité puisque c'est le nôtre et, lorsqu'on n'utilise pas les crédits, il nous faut les renvoyer. Cela va au-delà du fait que l'élu en charge ou les équipes ne fassent pas leur travail.

Sur la programmation 2017 des contrats de Ville, nous vous proposons d'inscrire une enveloppe à hauteur de 204 000 € pour 32 projets, 43 actions portées par 15 porteurs de projets. On voit là la variation du nombre de porteurs de projets. J'ai souvenir il y a encore quelques années de programmations sur lesquelles on avait 70 actions à instruire avec une trentaine, une guarantaine, une cinquantaine de porteurs de projets.

Par conséquent, je veux bien recevoir les leçons données mais, lorsque, dans ses fonctions quotidiennes, on ne permet pas d'améliorer l'instruction de ces dossiers, je pense qu'on pourrait a minima s'abstenir.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Sommes-nous d'accord sur cette délibération?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAUTECOEUR.

#### IX. CULTURE

# Scènes ouvertes - Programmation salle Allain Leprest - Centre Arc en Ciel

**Mme HAUTECOEUR.-** Monsieur le Maire rappelle que, à l'occasion de la programmation de la salle Allain Leprest, il propose d'organiser des scènes ouvertes pour les artistes ou groupes amateurs liévinois et de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, l'objectif de cette manifestation étant de programmer des artistes amateurs, sélectionnés par un jury afin de se produire dans cette salle pour les saisons culturelles à venir.

Les conditions de participation à ces projets vous sont présentées dans le rapport.

Il faut souligner que la participation aux scènes ouvertes est gratuite. Tous les frais relatifs à la préparation et à la création des représentations qui seront proposées restent à la charge des participants.

Une sélection de quatre artistes ou groupes par date de programmation sera effectuée par un jury local.

À ce titre, Monsieur le Maire présente le contrat portant sur le déroulement des prestations. Chaque artiste ou groupe retenu devra signer ledit contrat. Ce dernier précise les règles réciproques.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'accepter le principe et l'organisation des scènes ouvertes et d'autoriser la signature de toutes les pièces afférentes à cette opération.

## M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAUTECOEUR.

J'ai trouvé cela très intéressant. C'est une proposition qui m'avait été soumise par mon service culturel, avec Françoise en tant qu'adjointe. Cette salle Allain Leprest n'avait quasiment plus d'usage, elle était très peu utilisée, ce qui est bien dommage parce que c'est une scène super-sympa, elle est très intimiste. L'idée qui m'a été proposée est formidable. On retrouve un usage à cette salle et, en plus, pour des pratiques amateurs.

Madame HAUTECOEUR, je trouve que c'est une excellente idée. Une fois de plus, vous avez été brillante.

**Mme HAUTECOEUR.-** Je ne suis pas seule. Thierry TOLL a aussi instauré ce projet.

**M. LE MAIRE.-** Tout à fait. Au service culturel, on se parle beaucoup, on échange beaucoup et, forcément, il v a des idées qui émergent ici ou là. C'est une excellente idée que celle-là.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame MASSIN.

#### X. CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX

Achat de matériel sur investissement - CCS Cœur de Ville

**Mme MASSIN.-** Monsieur le Maire, il s'agit d'acter la demande de subvention du CCS Cœur de ville pour du matériel destiné à la petite enfance.

Nous déposons en même temps une demande de subvention à la CAF à hauteur de 40 %.

M. LE MAIRE.- Que vont-ils acheter, Madame MASSIN?

**Mme MASSIN.-** Ils décideront. On a déjà une petite idée.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

## Projet d'accompagnement à la scolarité - CCS Cœur de Ville

Mme MASSIN.- Il y a un projet d'accompagnement à la scolarité, une action qui mobilise les parents et les enfants. Une somme de 7 760 € est sollicitée, avec une participation de 3 000 € de la CAF qui, il faut le souligner, est quand même un partenaire essentiel pour la vie de nos centres sociaux.

M. LE MAIRE.- Sans la CAF, on aurait bien du mal.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI.

#### XI. SPORTS

### - Tarification concernant le centre aquatique Nauticaa

**M. JACKOWSKI.-** La dernière évolution tarifaire avait eu lieu en séance du 19 octobre 2011, il y a six ans. Il s'agit d'établir une double tarification (Liévinois et non Liévinois).

Il est proposé une simplification de la grille tarifaire. À retenir parmi toutes les propositions qu'il n'y a pas d'augmentation sur les tarifs d'accès à l'espace aquatique pour les Liévinois − c'est un fait rare à signaler. Pour mémoire, c'est gratuit pour les moins de 3 ans, 2,80 € pour les enfants et 3,80 € pour les adultes.

- M. LE MAIRE.- Monsieur Guillaume KAZNOWSKI.
- **M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Monsieur le Maire, je souhaitais revenir sur la gratuité accordée pour les pompiers liévinois. Je voulais savoir s'ils pouvaient en bénéficier dans le cadre professionnel ou en dehors, c'est-à-dire toute l'année. En effet, dans la grille annexe, mis à part les pompiers, il est aussi indiqué la police, la gendarmerie, etc.

Je voulais donc savoir si c'était dans le cadre professionnel qu'ils pouvaient y accéder gratuitement et dire que l'on pourrait déjà y inscrire la police municipale.

M. LE MAIRE.- C'est prévu. On va l'intégrer.

On a indiqué les pompiers, la police et les gendarmes. Nous n'avons pas de gendarmes, nous avons des policiers, mais ils ne le fréquentent pas ; en revanche, les pompiers le fréquentent. Ils ont besoin d'avoir une forme physique exemplaire. Dans le cadre de ce partenariat que nous avons avec eux, je considère qu'il est tout à fait logique qu'ils puissent entretenir leur forme comme il faut à Nauticaa. Ne vous inquiétez pas, en échange, ils nous rendent énormément de service.

Bien évidemment, nous avons pensé à la police municipale. Avec Monsieur KUZNIAK, on s'est dit que la police municipale aura besoin, elle aussi, de rester en forme. Un partenariat se mettra en place avec Nauticaa pour qu'ils puissent accéder aux installations. Je ne pense pas seulement aux installations de piscine, mais aux installations où on fait de la musculation.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** J'ai une dernière question sur la double tarification. Par quels moyens cela va-t-il être mis en place pour les Liévinois. Est-ce qu'une carte sera remise par les services de la municipalité ?

- M. LE MAIRE.- Non, il faudra présenter une pièce d'identité, comme cela se fait partout ailleurs.
- **M. VAN BEVEREN.-** Par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, il faut préciser que le Pass famille a été ajouté dans les propositions pour les Liévinois, avec des pourcentages progressifs pour les familles de manière à permettre à tous les Liévinois de venir. C'est nouveau.
- M. LE MAIRE.- Quand on a plusieurs enfants, c'est dégressif.
- M. VAN BEVEREN.- Cela peut aller jusqu'à 30 % de réduction pour une famille.
- M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

## XII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Révision du tarif des concessions, des divers droits et redevances des cimetières
- **M. GOGUILLON.-** Monsieur le Maire, il s'agit de la tarification à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur les droits et redevances des cimetières. Vous avez le tableau sous les yeux.
- M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK.

- Location de salles Demande de remboursement de l'acompte de réservation Salle Régnier location des 28 et 29 avril 2018 Monsieur BOURAS Wassini
- **M. MICHALAK.-** Monsieur le Maire, il s'agit d'une demande de remboursement de l'acompte de réservation de la salle Régnier qui a été réservée par Monsieur BOURAS Wassini.

Il faut savoir que l'acompte de réservation n'est restitué que sous certaines conditions avec justificatif énumérées sur le document.

Monsieur BOURAS affirme ne pas avoir eu connaissance du règlement des salles et que le service de location des salles ne lui a pas fait part de ces clauses de remboursement. Au vu de ces informations, Monsieur le Maire précise qu'il souhaite donner un avis favorable à cette demande de remboursement. Le montant est de  $100 \in$ .

**M. LE MAIRE.-** Je l'ai vérifié moi-même auprès du service des relations publiques et, effectivement, une erreur a été faite, le document en question ne lui avait pas été donné. C'est pourquoi je vous propose cette délibération.

Sommes-nous d'accord?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK.

- Modification du règlement de la mise à disposition des salles municipales
- **M. MICHALAK.-** Monsieur le Maire, des changements ont été opérés depuis la séance du Conseil municipal en date du 19 décembre 2014 approuvant le règlement régissant la location des salles municipales.

Il convient à ce titre de modifier certains articles de ce règlement. Sur le document annexé, vous avez les propositions de modification.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MICHALAK.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Sommes-nous d'accord?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

# - Demandes de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16.12.2013

**M. MICHALAK.-** Des sollicitations hors dispositions prévues nous sont parvenues de Réseau Bulle 62, Fédération des centres sociaux et Association « sur la route de Léna ».

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MICHALAK.

Sommes-nous d'accord?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI, pour le rapport annuel de la SEM Territoires 62, dont vous êtes administratrice.

## Rapport annuel 2016 du mandataire de la collectivité administrateur de la SEM Territoires 62

**Mme GACI.-** Monsieur le Maire, nous faisons cette présentation tel que le prévoit l'article L.1524-5 du code général des collectivités locales qui demande aux organes délibérants des collectivités de se prononcer au moins une fois par an sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'administration, sachant la particularité que je vais détailler tout à l'heure.

En ma qualité de représentante de la Commune au sein de la SEM Territoires 62, il me revient de vous faire une présentation de l'activité de celle-ci pour l'année 2016.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, un rappel sur les principes de gouvernance et la place qui est faite à la Ville de Liévin au sein du Conseil d'administration :

Il s'agit d'une gouvernance avec trois approches, un conseil d'administration, un comité de direction et un comité d'engagement.

Le Conseil d'administration est présidé par Monsieur Christian PARENT qui a été élu pour la première fois en 2013 et réélu lors du Conseil d'administration du 24 avril 2016.

Au sein de la SEM, on peut dénombrer 16 administrateurs qui sont issus des collectivités territoriales, de la communauté bancaire et des entreprises. Ont été ajoutés trois sièges au titre de ce que l'on appelle les assemblées spéciales.

Ces assemblées spéciales permettent aux actionnaires qui n'ont pas une part importante dans le capital de la société de pouvoir siéger. C'est au titre de cette assemblée spéciale que j'ai pu être élue pour représenter la Ville de Liévin. C'est bien le Conseil d'administration qui décide d'élire au sein de l'assemblée spéciale des représentants de petits actionnaires. Sont présents au sein de cette assemblée spéciale : la communauté urbaine d'Arras, Cap Calaisis et la Ville de Liévin.

Le rôle du Conseil d'administration est de définir et de valider les axes de développement de la société. Il est là pour entériner les délibérations opérationnelles nécessaires au fonctionnement de la société.

Le comité de direction est dirigé par Michel DENEUX qui occupe cette fonction depuis le 10 juin 2016, date de démission du précédent directeur général, Jean-Jacques DELILLE. Au sein du comité de direction, on

regroupe le Département, les départements de production, de commercialisation et tout le volet comptable et financier.

Le comité d'engagement est animé par Michel DENEUX et est composé des différentes directions de la production et de la commercialisation. Il intègre aussi des représentants du Conseil d'administration, dont moi-même.

Pour parler de la gouvernance pour l'année 2016, au-delà de la réélection du président et de l'arrivée du nouveau directeur général Michel DENEUX, nous avons procédé à l'attribution d'un siège direct au profit de la Région des Hauts-de-France. Puisqu'on était sur une région bien plus importante, il a été décidé en Conseil d'administration d'attribuer un siège direct au conseil régional des Hauts-de-France qui était, lui aussi, au sein de l'assemblée spéciale quand on était à l'échelle de la région Nord - Pas de Calais.

Sur le volet juridique, afin de préserver les intérêts de la société dans le cadre d'un litige important qui l'a opposée à un particulier sur Fouquières-lès-Lens dans le cadre d'un projet de construction d'EHPAD et après des allers-retours de procédures judiciaires, il a été décidé d'engager une procédure de conciliation et une négociation de paiement a été engagée.

Sur le volet financier, les produits d'exploitation proviennent essentiellement des concessions d'aménagement à hauteur de 80 %. Les activités propres représentent 11 % des produits et il y a 9 % au titre des autres activités – des études et d'autres éléments.

Le montant des produits d'exploitation pour l'année 2016 est de 59 630 K€.

En ce qui concerne les charges d'exploitation, vous trouverez tous les éléments en annexe. Je ne vais pas vous les détailler.

Je reviendrai simplement sur le volet opérationnel qui est important et qui rejoindra aussi les propos de Monsieur le Maire lorsqu'il a parlé de la société.

Malgré un décalage certain de ventes importantes en fin d'année, 2016 aura été une grande année en matière de commercialisation, avec la vente de plus de 79 000 m² de foncier à vocation économique, de près de 60 000 m² de terrains à bâtir, de près 11 000 m² d'immobilier patrimonial. Dans le même temps, la société a pu assurer le suivi de 63 opérations dans le seul département du Pas-de-Calais et quelques-unes pour le département du Nord.

Tout cela pour dire que nous pouvons nous réjouir des perspectives qui se présentent à nous au sein de cette société et surtout des efforts fournis par les équipes. Les équipes de la SEM, autour de leur directeur général, ont vraiment permis de franchir un cap difficile que vous avez suivi, en équilibrant les comptes pour l'année 2016, pour pouvoir envisager un futur dans la parfaite fidélité du plan stratégique que le Conseil d'administration a souhaité mettre en œuvre et qui a été défini en 2015 et, du coup, pour pouvoir poursuivre ce qui compte pour nous, à savoir l'accompagnement des collectivités locales, et vraiment pouvoir bénéficier d'un outil d'aménagement nécessaire au développement de nos villes. J'insiste vraiment sur le fait qu'il faille saluer le travail qui a été fait par les équipes au côté du directeur général qui a été nommé en milieu d'année 2016, Michel DENEUX.

C'est donc avec satisfaction que je représente aujourd'hui les intérêts de notre commune au sein de cette société d'économie mixte ; je parlerai de notre commune, mais aussi des communes de notre territoire.

# M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

C'est un rapport sur leguel nous n'avons pas à nous prononcer, c'est un rapport d'information.

Y a-t-il des demandes d'explications ? (Aucune).

Je vous remercie.

Madame HAAR.

#### **XIII. PERSONNEL**

Création d'un emploi permanent de catégorie A - Poste de responsable de la Sécurité
 Publique

**Mme HAAR.-** Monsieur le Maire, par délibération du 15 décembre 2016, il a été décidé la création du service de police municipale et la nécessité de créer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 un emploi de responsable de la sécurité publique.

Cet emploi à temps complet sera créé sur le grade d'attaché territorial cadre A pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- participer à la définition des orientations de la collectivité en matière de prévention et de sécurité publique,
- assurer la direction des actions de sécurité publique,
- assurer la gestion de l'interface avec les partenaires institutionnels et la population.

Le candidat devra disposer de solides connaissances en matière de prévention et maîtriser la réglementation relative à sécurité publique, la conduite de projets (l'évaluation, la planification et la mobilisation des acteurs opérationnels et stratégiques). Il devra également posséder une expérience avérée en gestion des actions de sécurité publique, ainsi qu'en management opérationnel.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel.

#### M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAAR.

Nous sommes dans la continuité de ce que nous évoquions tout à l'heure, c'est-à-dire la mise en place de la future police municipale. Il nous faut donc un directeur.

L'avez-vous trouvé, Madame HAAR?

**Mme HAAR.-** Je pense.

M. LE MAIRE.- Nous en saurons davantage plus tard.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Sommes-nous d'accord?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

## **XIV. SUBVENTIONS**

- Demande de subventions 2017
- Demande de subventions 2018
- **M. LARDEZ.-** On vous propose de valider l'attribution des subventions aux associations suivant la liste et pour les montants indiqués que vous avez sous les yeux.
- M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ? Personne ne conteste les subventions ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

#### XV. QUESTIONS DIVERSES

**M. LE MAIRE.-** En question diverse, Madame GACI va nous lire une motion présentée au titre de la majorité municipale.

**Mme GACI.-** Monsieur le Maire, avant de lire cette motion, je tiens à préciser qu'elle est vraiment le fruit d'un travail qui a été partagé entre les groupes socialiste, communiste, Europe Écologie Les Verts, le mouvement républicain et citoyen.

# Motion Pour la défense des Contrats d'Aide à l'Emploi

Les collectivités territoriales sont une nouvelle fois mises à mal. Le gouvernement a décidé cet été de réduire les crédits pour les emplois aidés et de les supprimer à l'horizon 2020.

Il s'agit d'un véritable plan de licenciements. La lutte contre le chômage est l'une des priorités du Président de la République et il débute son quinquennat en supprimant les contrats aidés de 280 000 personnes qui se verront reléguées de contrats précaires au rang de chômeur.

Après nous avoir vivement incités à y recourir, le Gouvernement fait marche arrière sans penser aux conséquences désastreuses que cette mesure aura sur la qualité des missions de service public de proximité conduites par les collectivités.

41 personnes sont concernées pour la ville de Liévin et le CCAS.

La suppression de ces emplois :

- C'est moins de secrétariat et d'accompagnement dans les écoles.
- C'est moins d'activités post et périscolaire.
- C'est moins de personnel pour s'occuper du cadre de vie, du fleurissement et de la propreté urbaine.
- C'est ne plus donner la chance, à des jeunes ou moins jeunes sans formation ou diplômes, de bénéficier d'un emploi et de retrouver goût au travail. Il s'agit des contrats d'utilité publique et derrière chacun de ces CUI/CAE, il y a des hommes et des femmes dont la vie va se briser.

Ces emplois, certes précaires, représentent pour beaucoup une occasion de remettre le pied à l'étrier, de ne pas rester inactif et de reprendre le chemin de l'emploi.

Les contrats aidés peuvent être une étape importante dans le parcours professionnel, leur suppression pure et simple apparaît comme l'abandon de ces personnes à leur sort.

En période de crise, les contrats aidés sont une nécessité pour l'insertion dans l'emploi de qualité, nous espérons, et nous nous battrons en ce sens, que l'État fera marche arrière sur cette question dans l'intérêt des bénéficiaires des CUI/CAE d'une part et de la qualité du service publique d'autre part.

À ce titre, le Conseil Municipal de Liévin, réuni le 12 octobre 2017, après en avoir délibéré, a tenu à souligner le fait que la décision prise par le gouvernement de ne plus financer un nombre significatif de contrats aidés n'est pas acceptable :

- ni sur la forme : aucune concertation avec les élus locaux,
- ni sur le fond, avec la remise en cause au dernier moment de recrutements effectués laissant dans le désarroi des familles aux revenus les plus modestes.

Les conseillers municipaux de LIEVIN demandent instamment le maintien des crédits alloués pour ces contrats indispensables pour la ville et pour les Liévinois.

## M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Mes chers collègues, je vous laisse vous exprimer.

Monsieur DERNONCOURT.

- **M. DERNONCOURT.-** Non, Monsieur le Maire, j'ai dit ce que j'avais à dire tout à l'heure. Cela s'ajoute au logement social.
- **M. LE MAIRE.-** Mes chers collègues, je suis déçu. Je ne suis pas déçu par rapport à nos gouvernants de là-haut, je ne m'attendais pas à autre chose, comme le disait Daniel DERNONCOURT; même si je m'attendais quand même à ce qu'on ait un peu plus de considération pour les hommes et les femmes de ce pays. Je suis déçu pour les 42 contrats CUI que nous avions dans cette collectivité car, malheureusement, leurs contrats vont tous être supprimés.

Or, c'est tellement absurde. En effet, que va-t-il se passer ? On justifie la suppression de ces contrats aidés en disant que cela coûte cher, que c'est un poids considérable sur le budget de l'État. Que pensez-vous que ces personnes vont devenir ? Elles vont rejoindre les rangs des personnes qui sont au RSA par exemple. Or, le RSA est payé par la collectivité nationale dans sa globalité.

Cette explication est donnée en disant que cela coûte cher, mais, au contraire, je trouve que cela ne coûte pas cher par rapport à l'insertion que l'on fait grâce à ces contrats aidés, à cette chance qui est donnée à des personnes qui sont parfois éloignées de l'emploi, qui n'ont plus connu l'emploi depuis longtemps. On leur supprime encore cela. Souvent, les contrats aidés étaient la dernière chance, une dernière possibilité offerte aux personnes de pouvoir retrouver le chemin de l'insertion professionnelle et de l'emploi.

Je trouve donc cela particulièrement stupide et je rejoins l'inquiétude de Daniel DERNONCOURT. Et s'il n'y avait que les contrats aidés... Mais je suis très inquiet de l'attitude de ce gouvernement et de l'attitude de l'assemblée nationale vis-à-vis des collectivités territoriales. Il y a les contrats aidés, les dotations de l'État sont annoncées pour être à la baisse de 13 Md€, même si des garanties ont été données pour 2018 ; il y a des suppressions de crédit sur la Politique de la Ville, il y a des suppressions de crédit sur l'investissement public...

Bref, je suis très inquiet de cette évolution du gouvernement et de l'assemblée nationale, mais, en même temps, je ne suis pas très surpris. En effet, quand vous regardez celles et ceux qui composent aujourd'hui l'assemblée nationale, les trois quarts d'entre eux n'ont jamais exercé de mandats locaux, ne savent pas ce que c'est que d'être conseiller municipal, que d'être adjoint, que d'être maire, que d'être conseiller général ou régional, c'est-à-dire celles et ceux qui – excusez-moi du terme – ont les mains dans le cambouis et qui savent ce qui passe sur nos territoires, qui savent comment est la vraie vie. Malheureusement, et cela m'a été confirmé par certains des parlementaires d'aujourd'hui, il y en a beaucoup qui sont un peu « hors sol ». C'est pourquoi je suis très inquiet de l'évolution de notre représentation nationale car – et on le voit au travers des décisions qui sont prises actuellement –, elle est très éloignée des préoccupations, des inquiétudes et des difficultés de notre population.

Alors oui, le virage à droite, mon cher Daniel DERNONCOURT, on s'y attendait, mais qu'il y ait une telle méconnaissance de l'état de ce pays et de sa population et une telle méconnaissance des collectivités territoriales, j'en suis quand même surpris et je le regrette beaucoup.

En tout cas à Liévin, 42 familles sont touchées par cette suppression des contrats aidés. Je parle des contrats aidés au sein des services municipaux et je ne parle pas de tous ceux qui vont être supprimés dans les associations et ailleurs.

Je pense donc que c'est une très mauvaise décision qui, en plus, n'est pas du tout de bon sens.

Sur cette motion, êtes-vous d'accord?

Y a-t-il des votes contre ? (Ecologie et Citoyenneté et Liévin une ville d'avenir)

Y a-t-il des abstentions ? (Aucune).

Je vous remercie, mes chers collègues. Cette motion est donc approuvée à l'exception de Monsieur LETRUN et de Monsieur LUDWIKOWSKI.

(La motion est adoptée par le groupe majoritaire, Les Patriotes et Monsieur FRUCHART ; Liévin une ville d'avenir et Ecologie et Citoyenneté ayant voté contre.)

Je vous remercie de votre participation. Je vous souhaite une bonne soirée.

Le prochain Conseil municipal aura lieu au mois de décembre.

(La séance est levée à 21 heures.)